

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser la somme de \$25.00 à M. Léopold Sénécal, sur la licence qu'il a payée; à rembourser aussi la moitié de la licence de Dame Dr. Pearson, cette dernière ayant discontinué.

Le comité recommande qu'une demi-licence soit chargée à M. Cyrille Simoneau et Georges Levasseur, et que les charges pour licence 1944-45 de Noël Décarie, et celle de J. Levesque, pour vente d'aluminium, soient rayées des livres de la cité.

Le comité recommande de placer les enfants de mausme Salomon Morrissette, à condition que cette dernière verse à la Cité une somme de \$12.00 par mois.

Le comité recommande que le cas de Dame Samuel Dussault soit accepté, et que le maire soit autorisé à signer la carte d'Assistance Publique.

Lecture est donnée d'une lettre de Mailhot & Guy Motor Sale Reg'a, demandant un permis pour installer un poste de gasoline à 161 Marchena. Le comité, après avoir étudié la question, regrette de ne pouvoir accorder cette demande pour les raisons suivantes: que la rue est trop étroite et l'espace trop restreint pour l'établissement d'un tel poste.

Et la séance est levée.

Ant. Niquet
Maire-suppléant.

Marcel Havin
Greffier.

Le 13 janvier 1947.

Assemblée au Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 13 janvier 1947, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 29b.

SONT PRÉSENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.C. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet et J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 23 décembre 1946, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que ces rapports soient approuvés et signés. **ADOPTÉ.**

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que messieurs Savard et Chassé soient délégués auprès du Conseil de Grantham-Ouest, pour discuter avec ces derniers la question du dépôt. **ADOPTÉ.**

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité de Drummondville appuie la requête de M. Hervé Provencier, de Develuyville, dans sa demande auprès de la Régie des Transports, pour obtenir un permis d'autobus entre Drummondville et Develuyville, ce service étant reconnu par la Cité comme nécessaire et devant promouvoir mieux les intérêts des municipalités de Develuyville et de Drummondville. **ADOPTÉ.**

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$13,881.17⁷ au compte capital, et de \$8,126.76⁴ au compte budget. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité de Drummondville donne son assentiment à la constitution en corporation de la Ligue de Hockey Drummond, suivant les dispositions au chapitre 304 S.R.Q. 1941. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Geo. Boileau
Maire-suppléant.

Marcel Marois
Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 janvier 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Le comité recommande qu'un comité soit formé de messieurs Boileau, Duchesneault, et Faucher, pour aller à Québec avec l'aviseur légal, pour rencontrer le sous-ministre et discuter de la question du Boulevard St. Joseph.

Le comité recommande que le cas de Dame Gagnon, 619 rue Dollard, pour Assistance Publique, soit refusé.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

Geo. Boileau
Marcel Marois
Greffier.

Le 20 janvier 1947.

Assemblée au Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, en comité, ce 20 janvier 1947.

SONT PRÉSENTS: MM. les échevins Robert Bernier, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité recommande que des soumissions soient demandées pour la vente d'une charrue à neige, usagée, propriété de la cité, soumissions devant être présentées au Conseil pour lundi le 27 janvier prochain.

Après avoir étudié la question de la construction du marché et du garage municipal, le Conseil est d'avis que la construction n'est pas urgente pour le moment, et que ce projet doit être remis à plus tard; le comité recommande donc que l'architecte Paul Labranche soit avisé de la décision du Conseil, et lui demande d'envoyer son compte pour l'ouvrage fait à date.

Le comité recommande que le permis de Fréchette & Guilbault, en date du 18 janvier 1947, soit accepté.

Le comité recommande que Me. Roger Séguin soit autorisé à présenter un bill au nom de la Cité de Drummondville, devant la Législature, lequel bill est étudié séance tenante et accepté par le Conseil. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à envoyer une somme de \$500.00 en acompte pour le coût dudit bill, au greffier de l'Assemblée Législative.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser la somme de \$25.75 à Wellie Grenier, montant que ce dernier avait payé pour un permis dont il ne s'est pas servi.

Le comité recommande que les demandes d'Assistance Publique dans les cas de Edouard Leuzon et Dame Onésime Benoit soient acceptées, et que le maire soit autorisé à signer les cartes, et que les demandes de Otelia Lenary et Odées Georroy soient refusées.

Le Conseil prend connaissance d'une demande faite par un citoyen qui désire placer des réservoirs d'huile sur la propriété au C.P.R., en face de la Cie Gosselin; le comité recommande que le permis d'installation de ces réservoirs soit refusé, la Cité ayant l'intention d'élargir la rue actuelle.

Le comité recommande qu'un message de sympathie soit adressé, au nom de la Cité de Drummondville, à l'occasion de la mort de Son Eminence le Cardinal Rodrigue Villeneuve.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 27 janvier 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 27 janvier 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte.

En l'absence de Son Honneur le Maire et du maire-suppléant, il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que l'échevin J.G. Chassé agisse comme président de cette assemblée. ADOPTE.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 13 janvier 1947, ainsi que des rapports des comités tenus les 13 et 20 janvier 1947. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Léonard Boileau entre, et prend son siège, agissant comme maire-suppléant, en l'absence de Son Honneur le Maire.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Le Conseil prend connaissance de la demande de monsieur J.O. Montplaisir, pour que la rue qui dessert les camps sur le numéro 185 du quartier Nord, soit déclarée rue publique. La Cité ne croit pas pouvoir se rendre à cette demande, pour le moment, étant donné que le chemin est très étroit et près de la rivière, et que la propriété des terrains n'appartient pas aux propriétaires des camps.

L'échevin David Duchesneau entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le Trésorier soit autorisé à payer à MM. Daneau & David la somme de \$1,334.39, prix d'achat du nouveau camion Dodge. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que les rôles de perception pour l'année 1946 soient homologués. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, la somme de \$75,000.00, cette somme étant 25% des revenus anticipés pour l'exercice 1947; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de la dite somme de \$75,000.00; le montant de cet emprunt devant être remboursé à la Banque durant l'exercice 1947. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1947, par billets promissoires, pourvu que le montant total des dits emprunts n'excède jamais la somme de \$75,000.00; et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser le dit emprunt. ADOPTE.


Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le Trésorier soit autorisé à verser la somme de \$400.00 à M. Eric Janelle, prix d'achat d'un terrain devant servir à une pépinière, et que le maire

et le greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la charrue à neige dont la Cité ne se sert pas depuis plusieurs années, soit vendue à Monsieur Alexandre Bouchard, au prix de \$150.00, ce dernier devant s'entendre avec MM. Savard et Chassé, au sujet des accessoires. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 janvier 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Le comité recommande que le maire soit autorisé à signer les cartes d'Assistance Publique dans les cas de Dame Hilaire DuBrûlé et Dame Hector Duval.

Le comité recommande l'engagement de M. Majoric Dionne, comme commis de bureau, au salaire de \$30.00 par semaine.


Le comité autorise le Trésorier à continuer, pour une période additionnelle de deux mois, l'assistance que la Cité accorde actuellement à Delle Cécile Lepalme.

Le comité recommande que le salaire de MM. Albani Provencher, Hector Lemire et Napoléon Turcotte, employés du filtre, soit augmenté à raison de \$3.00 par semaine, l'échevin David Duchesneau étant dissident quant au mode de l'augmentation.

Le comité recommande que le permis d'agrandissement du garage Daneau & David soit accordé.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

Le 3 février 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité, ce 3 février 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet et J.A. Savard; en l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Le comité recommande que le camion Terraplane soit vendu à M. Léopold St. François, pour le prix de \$200.00, montant payable comptant.

Les échevins Robert Bernard et Wilfrid Faucher entrent, et prennent leurs sièges.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$600.00 à L'Association des Chemins d'hiver du Comté de Drummond, à titre d'octroi pour l'entretien des chemins d'hiver.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser une somme de \$15.00 à Champlain Oil Products, au sujet de leur licence commerciale.

Le comité prend connaissance de la demande de permis de Noël Chassé, pour l'érection de réservoirs à l'huile; le comité recommande qu'un permis lui soit accordé.

Le comité recommande que la demande de monsieur Cordeau, au sujet de la taxe d'eau de son locataire, soit refusée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à effectuer la vente d'obligations de la Cité, au montant de \$20,000.00, au pair, au fonds d'amortissement.

Le comité recommande que le salaire de M. Savoie soit porté à \$0.50 de l'heure.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à prendre livraison du deuxième wagon de tuyaux de grès de la Standard Clay.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


greffier.

Le 10 février 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 10 février 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G.Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 janvier 1947, ainsi que des rapports des comités tenus les 27 janvier et 3 février 1947. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Le Conseil prend connaissance de la demande de la Cie William-Thomas, pour poser un panneau-réclame sur le terrain de la Cie Gosselin; cette demande est refusée.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Bell Telephone, en date du 23 janvier 1947. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Conseil donne son consentement à ce que la Cie Bell Telephone construise des lignes téléphoniques dans le territoire de la cité de Drummondville, le tout suivant la lettre de la Compagnie, en date du 23 janvier 1947, et les plans qui l'accompagnent. ADOPTE.

M. Léonard Boileau, maire-suppléant, parlant au nom du Conseil et de la population de la cité de Drummondville, exprime le regret d'apprendre la maladie de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon, et il est unanimement résolu que le greffier soit chargé de transmettre à Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon les voeux du Conseil et de la population, pour un prompt rétablissement.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

Léo. Boileau

Greffier.

Manuel Marois

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 10 février 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Le comité recommande que le salaire de M. Raoul Houde soit porté à \$30.00 par semaine.

Le comité recommande que la demande de la Chambre de Commerce des Jeunes, pour une page d'annonces dans l'annuaire de la Fédération, soit refusée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à effectuer le remboursement de la licence à M. Anselme Bachand.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter les habits d'été pour les constables, de la Cie Peck Clothing, suivant leur lettre du 27 janvier 1947.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

Léo. Boileau

Greffier.

Manuel Marois

Le 17 février 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 17 février 1947, à 7.30 heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte.

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Le comité recommande l'achat par la Cité de la balance de la partie 152 Sud, appartenant à la Cie Southern Canada Power, au prix de \$25,000.00, sujet à l'approbation d'un règlement par les électeurs.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à la Dominion Appraisal, pour que ces derniers envoient un représentant discuter avec le Conseil de l'évaluation des manufactures.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

Léo. Boileau Greffier. *Marcel Marin*

Le 24 février 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 24 février 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Feucher, Antoine Niquet, J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 10 février 1947, ainsi que des comités tenus les 10 et 17 février 1947. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le budget préparé par le Trésorier, pour l'année 1947, soit approuvé avec un montant de recettes prévues de \$344,300.00, et de dépenses prévues de \$344,133.51, laissant un surplus de \$166.49. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$6.50⁰⁰ à Clovis Ritchot, en règlement final de sa réclamation pour dommages. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$31,873.69 au compte budget, et de \$4,359.40⁰⁰ au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

En réponse à la demande de la Société Canadienne de la Croix Rouge, le Conseil déclare qu'il n'a aucune objection à ce que cette société se serve de la salle de l'Hôtel de Ville, une des journées indiquées dans leur lettre du 8 février 1947, après entente avec le chef de police.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le permis de construction soit accordé à J.H. Archambault, pour la construction d'un hangar. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

L'échevin Robert Bernard donne avis de motion d'un règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1947.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

Leo Boileau

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 24 février 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Le comité entend une délégation des officiers du Club de Baseball de Drummondville, au sujet de l'éclairage du terrain de baseball, et demandant que la Cité achète le système d'éclairage pour en faire bénéficier le Club aussi longtemps que le centre civique ne sera pas prêt à recevoir ledit système d'éclairage. Après avoir étudié la question, le comité recommande qu'elle soit soumise à l'approbation des électeurs-propriétaires de la cité, lors d'un règlement qui sera voté.

Le comité recommande l'engagement de M. Nelson Verrier, comme forgeron, au salaire de \$35.00⁰⁰ par semaine.

Le comité recommande que deux lumières soient installées sur la rue Lindsay, près de la rue Cockburn.

Le comité recommande que l'aviseur légal soit autorisé à régler avec le département du Procureur Général la question des amendes.

Le comité recommande l'achat, pour le département du filtre, de carburateurs et accessoires, au prix de \$335.00⁰⁰, de la Compagnie Mainguys Limited, suivant leur lettre du 11 février 1947.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

Leo Boileau

Greffier.

Le 3 mars 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 3 mars 1947, à l'Hôtel de Ville, à huit heures p.m.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le maire, la séance est présidée par l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Le comité recommande que le plan de Joseph Lanoie soit accepté, pourvu qu'il construise en bloc de ciment ou en brique, et à la distance réglementaire.

Le comité prend connaissance de la nouvelle formation des comités du Conseil, et recommande qu'elle soit approuvée comme suit : -

FINANCE et LICENCES

Robert Bernard, président,
Antoine Niquet,
Antoine Turcotte.

CHEMINS, TROTTOIRS, EGOUTS

J.G. Chassé, président,
Robert Bernard,
Wilfrid Faucher.

POLICE et INCENDIE

Wilfrid Faucher, Président,
Robert Bernard,
Léonard Boileau.

LOGEMENTS OUVRIERS et CONSTRUCTIONS

Léonard Boileau, Président,
David Duchesneault,
Wilfrid Faucher.

ACHATS, ELECTRICITE, ASSURANCES

Antoine Turcotte, Président,
J.A. Savard,
Léonard Boileau.

CHOMAGE, BUREAU de PLACEMENT,
ASSISTANCE PUBLIQUE

Antoine Niquet, président,
J.A. Savard,
J.G. Chassé,

AQUEDUC, MARCHÉ, BALANCE

David Duchesneault, Président,
Antoine Niquet,
J.G. Chassé.

PARC, AMUSEMENTS, HYGIENE et EMBELLISSEMENT

J.A. Savard, président,
David Duchesneault,
Antoine Turcotte.

Le comité recommande que le maire soit autorisé à signer la carte d'Assistance Publique dans les cas suivants: - Dame François Croteau, Dame Onésime Benoit, Dame Octave Dugré et son bébé.

Le comité prend connaissance de nombreuses plaintes provenant du quartier Ouest, à l'effet que le C.N.R., avec les nouvelles dispositions des voies ferrées qui convergent vers la gare, a amené un trafic beaucoup plus intense, occasionnant le stationnement des locomotives qui crachent sans cesse la fumée sur les résidences de ce quartier. Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à la Compagnie pour lui demander de mettre fin à cette nuisance.

Le comité recommande que la rue portant le numéro de cadastre 160a-149 et 160a-152, apparaissent au plan de subdivision de Dame Allard, porte à l'avenir le nom de rue RAJOTTE.

Le comité recommande aussi que la rue portant le numéro de cadastre P.160a 160a-151, apparaissent au plan de subdivision de Dame Barthe Allard, porte à l'avenir le nom de rue PELLEPIER.

Le comité recommande l'achat, de Pinard & Pinard Ltée, d'une nivel-
leuse fabriquée par Cusson & Frères, au prix de \$3,109.84 installée, le tout
suivent leur lettre du 15 novembre 1945.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant. *Jos. Boileau* *Ulard Marois*
Greffier.

Le 10 mars 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 10 mars 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:-MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G.Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet et J.A.Sevard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 24 février 1947, ainsi que des rapports des comités tenus les 24 février et 3 mars 1947. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin J.A.Sevard donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'emprunter une somme de \$15,000.00 pour l'achat d'un système d'éclairage nécessaire pour le centre des loisirs et pour les terrains de jeux de la Cité.

Première lecture est donnée du règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1947.

Lecture est donnée d'un compte au montant de \$51,25, envoyé par la municipalité de Drummondville-Ouest, pour l'entretien (hiver) du chemin du Golf. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité de Drummondville, sans admettre sa responsabilité, paie la moitié de ce compte à Drummondville-Ouest. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité de Drummondville donne son assentiment à la constitution en corporation de la "St. Francis Camera Club - Club de Photographie St. François", suivant les dispositions du chapitre 304 S.R.Q. 1941. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$50.00 à la Croix Rouge. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$500.00 à la Ligue des Propriétaires de la Cité, comme contribution de la Cité au Congrès de l'Union des Ligues, qui sera tenu à Drummondville, au cours de l'année. ADOPTE.

L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion d'un règlement autorisant l'exécution de certains travaux publics dans la cité, et d'un emprunt nécessaire pour payer le coût des dits travaux.

L'échevin David Duchesneault donne avis de motion d'un règlement autorisant l'agrandissement du riltre actuel, et d'un emprunt nécessaire pour en payer le coût.

L'échevin Wilfrid Faucher donne avis de motion d'un règlement autorisant le Conseil à octroyer une franchise, permis exclusif, à monsieur Donat Bourgeois, pour exploiter le service de transport de passagers, par autobus, dans les limites de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$400.00 au Club de Hockey Inc., ligue de quatre clubs, opérant dans la cité. ADOPTE.

L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 217 concernant les vidanges.

Et la séance est levée.

Léo Boileau

Maire-suppléant.

Marcus

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 10 mars 1947, tous les membres du Conseil, qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Le comité recommande que le Conseil de la cité de Drummondville donne son consentement à ce que la Cie Bell Telephone construise des lignes téléphoniques dans le territoire de la cité, le tout suivant les lettres de la dite compagnie, en date des 10 février et 3 mars 1947.

Le comité recommande qu'une délégation, composée des échevins Duchesneault et Chassé, de l'ingénieur, du Trésorier, aillent rencontrer M. La'renière, avec les représentants du Conseil de St.Simon, pour discuter du problème des égouts.

Et la séance est levée.

Leo Boileau
Maire-suppléant.

Marcel Marin
Greffier.

Le 17 mars 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 17 mars 1947, à l'Hôtel de Ville, à 7.45 heures p.m.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G.Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Le comité autorise le Trésorier à faire faire les réparations au tracteur Bélier de la Cité, et à acheter les morceaux nécessaires pour les dites réparations de la Cie Monet.

Evaluation des manufactures
Après avoir étudié la question d'évaluation des manufactures, le comité recommande que le greffier soit autorisé à faire la proposition suivante aux manufacturiers, à savoir: - le maintien de l'évaluation actuelle pour une durée de cinq ans, et ceci nonobstant tous addition, amélioration, agrandissement faits par ces manufactures.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer en faveur de monsieur Rodolphe Fleurent, un acte de vente pour l'immeuble portant le numéro de cadastre 20 du quartier Est de la cité de Drummondville, immeuble que le dit Rodolphe Fleurent détient en vertu d'un bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle à lui déjà consenti par la Cité; que les mêmes soient aussi autorisés à donner quittance complète au nom de la cité, sur paiement de la somme de \$3,300.00, balance actuellement due par monsieur Rodolphe Fleurent.

Le comité recommande que le salaire de M. Valmore Forcier soit porté à \$0.65 de l'heure.

Le comité recommande l'achat de quatre pneus pour le camion à incendie.

Le comité autorise le Trésorier à payer la somme de \$761.15, représentant la dernière retenue faite par la Cité, équivalant à 5%, et qui était payable six mois après la fin des travaux.

Et la séance est levée.

Leo Boileau
Maire-suppléant.

Marcel Marin
Greffier.

Le 24 mars 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 24 mars 1947, à 7.30 heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilirid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Sevard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Donat Bourgeois, en date du 24 mars 1947, demandant que la franchise que la Cité de Drummondville lui avait octroyée, en 1937, lui soit renouvelée à certaines conditions énumérées dans sa lettre.

Le comité étudie la question, et recommande de renouveler la franchise à M. Donat Bourgeois, aux conditions suivantes :-

" La franchise serait renouvelée pour cinq (5) ans, et la licence annuelle serait portée à la somme de \$3,000.00. Quant au tarif, le simple passage serait porté à \$0.10; 4 billets pour \$0.25; 20 billets pour \$1.00. Le comité n'exigerait pas de transfert. "

Le comité charge le greffier d'aviser monsieur Bourgeois de la décision du Conseil.

Le comité recommande que MM. Emile Généreux, Octave Ally et Charles Labonté soient nommés évaluateurs de la Cité.

Et la séance est levée.

Léonard Boileau
Maire-suppléant.

Marcel Marin
Greffier.

Le 24 mars 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 24 mars 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilirid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Sevard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 10 mars 1947, ainsi que des rapports des comités tenus les 10 et 17 mars 1947. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le greffier soit chargé d'aviser la Cie Sicara, à l'effet que la Cité accepterait actuellement la souffléuse à neige, malgré le retard dans la livraison, mais que le paiement d'icelle se ferait le premier septembre seulement. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Conseil de la cité de Drummondville donne son consentement à ce que la Cie Bell Telephone construise des lignes téléphoniques dans le territoire de la cité, tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie, en date du 10 mars 1947, et les plans qui l'accompagnent, et que M. Alexandre Herdy, contremaître, surveille le travail pour le compte de la cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Robert Bernard, que monsieur Wilfrid Faucher soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Le règlement no. 352, imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1947, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement autorisant l'achat par la cité de Drummondville d'un système d'éclairage, au coût de \$15,000.00, devant servir au centre des loisirs et aux terrains de jeux qui doivent être établis sur le terrain acheté de la Cie Southern Canada Power, dans le quartier Ouest, lequel système d'éclairage sera prêté temporairement au club de baseball Drummondville.

Première lecture est donnée du règlement autorisant la construction d'un agrandissement au filtre actuel, l'achat de terrain nécessaire pour cet agrandissement, au coût total de \$300,000.00.

Première lecture est donnée du règlement autorisant l'exécution de certains travaux publics, et un emprunt pour en payer le coût, ainsi que le coût de certains travaux urgents déjà exécutés au compte capital, soit un montant de \$157,000.00.

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement no. 217, concernant les vidanges.

L'échevin Robert Bernard quitte son siège.

Il est proposé par l'échevin J.A. Seward, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$72.00 au Comité des Loisirs de Ste. Thérèse, à titre d'octroi pour l'administration de la patinoire publique au coin des rues DuMoulin et Hériot. ADOPTE.

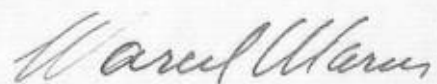
Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le permis de construction, tel que demandé par M. Ruest, rue St. Jean, soit accordé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$23,560.74 au compte budget, et de \$3,467.04 au compte capital. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Et la séance est levée.



Maire-suppléant.



Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 24 mars 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Le comité prend connaissance de la lettre de M. Paul Normandeau, du Comité d'Urbanisme, en date du 18 mars 1947, par laquelle ce dernier fait part de ses inquiétudes au sujet du nombre croissant de citoyens de la cité qui entreprennent la construction d'immeubles, sans auparavant se munir du permis de construction obligatoire. Le comité recommande que le greffier soit chargé de donner un avertissement au public, à l'effet que la cité sévira contre quiconque contreviendra aux règlements de construction, suivant la latitude que lui donne la loi.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$50.00 à Marcel Marier, avocat conseil dans la cause de "Charland -vs- La Cité de Drummondville."

Le comité recommande qu'une licence de \$10.00 soit chargée à Dame Laferté, pour la vente de corsets.

Le comité recommande que le 7 avril 1947, lundi de Pâques, soit déclaré fête civique.

Le comité recommande que l'aviseur légal soit autorisé à envoyer une mise en demeure à la Municipalité de St. Simon, pour aviser cette dernière que la Cité est prête à construire ses égouts sur le Boulevard Mercure, et que la Municipalité de St. Simon devra fournir dans le délai spécifié tous les détails concernant sa demande d'égouts.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé à réparer un bassin au filtre.

Le comité recommande que le permis de Geo. Haggerty, pour une remise à bois, soit accordé.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

Le 31 mars 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, lundi le 31 mars 1947, à huit heures p.m.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Antoine Niquet, Wilfrid Faucher. En l'absence de Son Honneur le maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$15.00 pour une annonce dans le programme-souvenir des Cercles Lacordaire.

Le comité prend connaissance de la lettre de la Cie Sicard, en date du 28 mars 1947. Le comité recommande de payer immédiatement à la Cie Sicard la somme de \$22,235.00, que la Cité lui doit, moins 2% d'escompte.

Le comité prend connaissance des déclarations de certains propriétaires de la rue Lindsay, lesquels offrent de céder gratuitement une partie de leurs terrains pour l'élargissement de la dite rue. Le greffier est chargé de rencontrer ces propriétaires pour discuter avec eux, et de voir à la préparation d'un contrat avec ces derniers.

Le comité prend connaissance de la lettre du 25 mars 1947, de monsieur Housseau, investigateur de la Commission des Prix. Les membres du Conseil, réunis en comité, se déclarent prêts à mettre à la disposition de la Commission des Prix, temporairement, une partie de la salle des témoins à l'Hôtel de Ville. La Cité déclare ne pas louer ce local, et se réserve le droit d'annuler en tout temps le présent arrangement. De plus, il est bien entendu que la Commission des Prix ne pourra pas se servir de cette salle lorsque la Cité en aura besoin pour elle-même, ou lorsqu'elle sera requise pour le Procureur Général.

Le comité recommande que le maire-suppléant, M. Wilfrid Faucher, soit autorisé à signer, au nom de la cité de Drummondville, le contrat de vente et la quittance à M. Albert Bourbeau (½ 21 Est), le tout suivant la résolution du Conseil adoptée le 9 décembre 1946.

Le comité recommande que l'aviseur légal soit chargé d'aviser la Canadian Celanese de bien vouloir payer la somme de \$5,000.00 qu'elle doit à la Cité, à titre d'arrérages de taxes.

Le comité recommande que l'ingénieur Goulet soit chargé de préparer des estimés concernant le coût additionnel d'un canal d'égoût de trente (30) pouces, sur le Boulevard Mercure, étant la différence entre le coût du projet de la Cité, tel que préparé par l'ingénieur Bessette, et le projet combiné de Drummondville et St.Simon; et aussi le coût que représente l'excavation de deux (2) pieds de plus en profondeur.

Le comité recommande aussi que l'ingénieur Goulet soit chargé de préparer des estimés pour le coût d'une conduite d'aqueduc de dix (10) pouces de diamètre, à être posée sur le Boulevard Mercure, et devant desservir St.Simon.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

Le 8 avril 1947.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 8 avril 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente séance spéciale, ainsi que du rapport constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire quitte son siège, et l'échevin Wilfrid Faucher agit comme maire-suppléant.

Le règlement no. 333, autorisant l'exécution de certains travaux publics, et un emprunt pour payer le Coût de ces travaux, ainsi que le coût de certains travaux urgents déjà exécutés au compte capital, soit un montant de \$157,000.00, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Le règlement no. 334, autorisant la construction d'un agrandissement au filtre actuel, l'achat de terrain nécessaire pour cet agrandissement, au coût total de \$300,000.00, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Le règlement no. 335, autorisant l'achat par la Cité d'un système d'éclairage, au coût de \$15,000.00, devant servir au centre des loisirs et aux terrains de jeux qui doivent être établis sur le terrain acheté de la Cie Southern Canada Power, dans le quartier Ouest, lequel système sera prêté temporairement au Club de Baseball, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la votation sur les règlements numéros 333, 334 et 335 ci-dessus mentionnés, soit fixée aux 25 et 26 avril 1947. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la cité de Drummondville donne son assentiment à la constitution en corporation du "Club La Feuille d'Érable", suivant les dispositions du chapitre 304 S.R.Q. 1941. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Conseil de la cité de Drummondville donne son consentement à ce que la Cie Bell Telephone construise des lignes téléphoniques dans le territoire de la cité, le tout tel que mentionné dans les lettres de la Compagnie, en date des 25 mars et 3 avril 1947, et les plans qui les accompagnent. La Cité fait cependant remarquer et avise la Compagnie, que, dans le cas du Boulevard St. Joseph, la Compagnie devra prévoir l'élargissement de ce Boulevard, et que dans le cas des travaux à faire près du Parc Woodyett, la Compagnie devra consulter la Cie Southern Canada Power, pour s'enquérir des travaux qui devront être faits dans ce pars. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville achète un terrain d'environ deux (2) arpents carrés, de M. Eric Janelle, pour le prix de \$500.00, terrain qui servira de pépinière pour la Cité de Drummondville. La Cité devra avoir le droit de passage sur le chemin qui longe ledit terrain. Le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat à cet effet, au nom de la Cité de Drummondville.
ADOPTE.

Et la séance est levée.

J. G. Chassé
..... Maire.

Marcel Marier
Greffier.

J. C. Duchesne
..... Maire-supplément.

COMITE

Immédiatement après la séance spéciale tenue ce 8 avril 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance spéciale, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Wilfrid Faucher, maire-supplément.

Le comité recommande que le contrat d'assurance de la nouvelle souffleuse soit accordé à monsieur J.C. Duchesne.

Le comité recommande que monsieur Emile Généreux soit nommé président des estimateurs.

Le comité recommande que le salaire du recorder, Me. Paul Rousseau, soit porté à la somme de \$1,000.00 par année, et que le salaire du recorder-supplément, Me. Marcel Marier, soit porté à la somme de \$200.00 par année, rétroactif au 1er janvier 1947, dans les deux cas.

Le comité prend connaissance de la lettre du Syndic David Grobstein, au sujet de la créance de la Cité, au montant de \$200.00, de Dame Yvonne A. Henry. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à accepter une somme de \$100.00 en règlement final.

Le comité recommande que le permis pour station de gasoline, au coin des rues St. Jean et Boulevard St. Joseph, de M. Yves Jetté, lui soit accordé.

Le comité autorise le Trésorier à acheter ou faire faire tous les appareils de jeux qui devront être installés dans le parc Woodyatt.

Le comité recommande que la demande de M. Beaurivage, pour Assistance Publique, soit accordée.

Et la séance est levée.

J. C. Duchesne
Maire-supplément.

Marcel Marier
Greffier.

Le 14 avril 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 14 avril 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivent les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: - MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du rapport constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la séance régulière tenue le 24 mars 1947, ainsi que des rapports des comités tenus les 24, 31 mars, 8 avril 1947, ainsi que de la séance spéciale tenue le 8 avril 1947. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le règlement no. 336, concernant les vidanges, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Le greffier est chargé de demander des soumissions pour l'enlèvement des vidanges dans la Cité, pour un contrat de 5 ans; l'enlèvement des vidanges devant se faire suivant le règlement qui vient d'être approuvé, et suivant le contrat à être préparé par la Cité; les soumissions devant être étudiées par le Conseil, à la séance du 28 avril 1947.

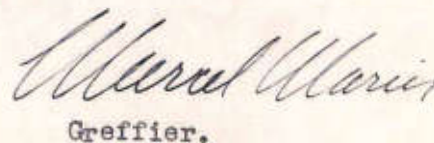
Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$16,993.65 au compte budget, et de \$356.22 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que les mutations de propriétés mentionnées sur la liste fournie ce jour par le Trésorier, soient faites au rôle d'évaluation. ADOPTE.

L'échevin David Duchesneault donne avis de motion d'un règlement concernant les heures de fermeture des salles de pool, restaurants.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

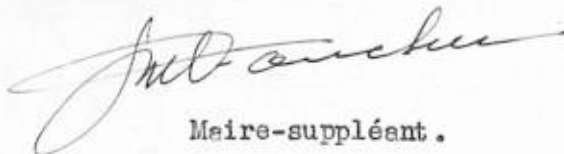
COMITE

Inmédiatement après la séance régulière tenue ce 14 avril 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Le comité recommande que le permis de construction soit accordé à monsieur Reynald Donais.

Le comité autorise l'ingénieur à faire les réparations à l'égoût de la rue Bérard, vis-à-vis la propriété de M. Duchesneault.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

Le 28 avril 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 28 avril 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet et J.A.Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 avril 1947, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Conseil de la Cité de Drummondville donne son consentement à ce que la Cie Bell Telephone construise des lignes téléphoniques dans le territoire de la Cité, tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie, en date du 14 mars 1947, et les plans qui l'accompagnent. ADOPTE.

Les échevins Antoine Turcotte et Robert Bernard entrent, et prennent leurs sièges.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin David Duchesneault, qu'un vote de remerciement et de félicitation soit adopté en faveur de M. Robert Bernard, député du comté de Drummond, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la population de Drummondville, en obtenant du Gouvernement des octrois très substantiels pour la construction du nouvel hôpital, et

pour l'inlassable travail qu'il a montré dans ses négociations avec les Soeurs Grises pour les emener à construire immédiatement cet hôpital. ADOPTE unanimement.

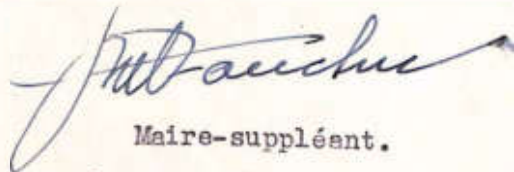
Le greffier donne lecture des soumissions pour l'enlèvement des vidanges. Les soumissionnaires sont comme suit:-

| | |
|-------------------|--------------|
| Hebert Transport | \$ 10,000.00 |
| Julien Courchesne | 10,000.00 |
| Fernand Pouliot | 9,697.50 |
| Pierre Allard | 9,000.00 |
| Antonio Lemaire | 8,222.00 |

Avant de prendre une décision, le Conseil décide de référer l'étude de ces soumissions à une séance de comité.

Le greffier donne lecture du rapport de la votation sur les règlements numéros 333, 334, 335, et referendum.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 avril 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Le comité prend connaissance de la demande de M. Lionel Demers, au sujet de l'établissement d'une voiture pour la vente de patates frites dans les limites de la Cité. Comme cette voiture n'est pas mobile, le Conseil n'en approuve pas l'établissement; toutefois, le comité recommande que permission soit accordée à M. Demers de l'installer à l'endroit qu'il a choisi, à condition qu'il quitte les lieux le premier novembre 1947.

Le comité recommande que les lots suivants, situés dans le Quartier Ouest, soient acceptés comme rue:-

162b-(157,172) étant la continuation de la rue St.Omer, et 162b-(85,86,87, 146).

Le comité prend connaissance des différentes soumissions pour l'enlèvement des vidanges, et après avoir fait l'étude de ces soumissions, pris connaissance de l'expérience acquise par M. Pierre Allard depuis huit ans qu'il est à l'emploi de la Cité, ainsi que de l'outillage et de la main-d'oeuvre qu'il possède actuellement, le comité recommande que le contrat pour l'enlèvement des vidanges soit accordé à M. Pierre Allard, au prix de \$8,222.00, soit le prix du plus bas soumissionnaire. L'échevin Robert Bernard se déclare dissident.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$10.00, en règlement du compte du Dr. Goyer, dans le cas de Dame Albert Gélinas,

Le comité recommande que la demande de Dame Henri Fortier, pour assistance publique, soit acceptée.

Le comité recommande que le contrat de ramonage des cheminées pour l'année 1947, soit accordé à monsieur Raoul Houde, au même prix et aux mêmes conditions que l'en dernier.

Le comité recommande que le rapport d'audition pour l'année 1946, tel que préparé par MM. Corriveau & Ostiguy, soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer le compte, et faire imprimer une certaine quantité de copies de ce rapport.

Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à M. Robert Leclerc pour la construction d'un garage, ainsi qu'à M. Bruno Lemaire.

Et la séance est levée.


Maire-supplément.


Greffier.

Le 12 mai 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 12 mai 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 29b.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-supplément.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 avril 1947, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le greffier donne lecture d'une lettre de M. Germain Brouillard, offrant sa démission comme constable de la Cité, laquelle démission est acceptée par le Conseil.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le permis de M. Edmond Moresu, pour la vente de patates frites, lui soit accordé, moyennant certaines conditions à être déterminées avec le Président du Comité de la Voirie. ADOPTE.

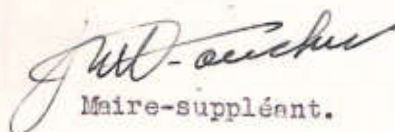
La demande de la Jeunesse Laurentienne, suivant leur lettre du 18 avril 1947, pour obtenir la permission de tenir un tag-day lors de la fête de Dollard, est accordée.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation:-

2-59 et 2-60 (S.A. Norris) à Jacques Demers;
p.2-174 et p.2-175 (Bruno Lemaire) à la Fabrique Ste. Thérèse. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le compte de \$20.00 chargé par la Municipalité de Grantham-Ouest, pour un gardien dans le 2e Rang, soit payé par la Cité. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 mai 1947, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

L'échevin Robert Bernard, entre, et prend son siège.

Le comité recommande qu'une somme de \$700.00 soit versée aux Frontiersmen, à titre d'octroi de la Cité.

Le comité recommande qu'une somme de \$1,000.00 soit versée à l'Harmonie de Drummondville, à titre d'octroi.

Le comité recommande que la Cité souscrive une somme de \$25.00 au Programme-Souvenir de la J.O.C., lors des fêtes du 10e anniversaire, au mois de juillet prochain.

Le comité recommande l'engagement de Jean-Marc Précourt, comme cadet de police, au salaire de \$27.50 par semaine.

Le comité prend connaissance du rapport préparé par le Comité des finances, au sujet du renouvellement de la franchise de Donat Bourgeois. Le comité recommande que ce rapport soit accepté, et que le règlement soit rédigé en conséquence.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire au C.N.R., pour lui demander de bien vouloir faire les réparations nécessaires aux traverses de chemin de fer, de façon à les rendre carrossables.

Le comité recommande qu'à l'avenir toutes les demandes de souscriptions soient soumises au Trésorier, pour que ce dernier les soumette ensuite au Conseil.

Le comité recommande que l'ingénieur Goulet soit consulté au sujet de la grosseur du tuyau nécessaire pour continuer la canalisation du Coxhead, sur le Boulevard St. Joseph.

Les échevins Wilfrid Faucher et David Duchesneau quittent leurs sièges.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser à M. Donst Pinard la somme de \$12.50 qu'il a payée pour un permis de construction dont il ne s'est pas servi.

Le comité recommande que le salaire de Monique Paris soit porté à \$20.00 par semaine; que le salaire de P.E. Champagne soit porté à \$0.60 de l'heure; que le salaire de Robert Lemieux soit porté à \$0.60 de l'heure.

Et la séance est levée.

J. G. Chassé
Maire-suppléant.

Marcel Marier
Greffier.

Le 19 mai 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 19 mai 1947, à 7.30 heures p.m.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneau, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet et J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Au sujet du permis de construction de M. Paul Leclerc, le comité charge le greffier de demander à ce dernier de suivre les procédures régulières édictées par le règlement de construction.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Le comité recommande de demander des soumissions pour la construction d'un égoût sur le Boulevard St. Joseph, étant la continuation du Coxhead, égoût de 5 pieds, coulé sur place, la Cité s'engageant à fournir le bois qui va en-dessous du tuyau, à faire les entrées, et à fournir le droit de passage.

Au sujet de l'égoût du Boulevard Mercure, le comité recommande que MM. Niquet, Boileau, Chassé et Turcotte rencontrent le maire de St. Simon, aux fins d'en arriver à une entente avec cette municipalité.

Le comité recommande que les services d'égoût et d'aqueduc soient accordés à monsieur Z.A. Leblanc, pour une nouvelle construction sur la rue Gerceau.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser à M. Maurice Mondou la somme de \$10.40, pour un permis de construction qu'il n'a pas utilisé.

Le comité recommande que M. Reoul Houde soit engagé à faire le lavage des lampes de rues, moyennant la somme de \$50.00.

Le comité recommande que M. Roland Tessier soit nommé greffier de la Cour du Recorder.

Le comité recommande que les permis pour vente de patates frites soient accordés aux personnes suivantes:- Louis Vandal, Rosaire Lessard, Gustave Cardin, C. Lemire.

Le comité recommande que le tarif suivant, pour la location des machineries, camions, chevaux, appartenant à la Cité, soit à l'avenir le suivant:-

| | | |
|---------------------------------------|---------|----------------------|
| Arrosoir-automobile | \$ 5.00 | de 1'heure; |
| Grader | 3.75 | " |
| Grader Wehr | 5.00 | " |
| Camion contremaître | 2.00 | " |
| Cheval simple, avec homme | 1.50 | " |
| Gros camion | 2.50 | " |
| Bouilloire, avec homme | 2.00 | " |
| * Pompe, avec homme <i>diaphragme</i> | 2.00 | " |
| Compresseur & marteau, avec homme | 6.00 | " |
| Petit malaxeur, avec homme | 2.00 | " |
| Générateur, avec homme (deg) | (5.00 | première heure; |
| " | (3.50 | heure additionnelle; |
| Serpentin pour déboucher égoût privé | 2.00 | de 1'heure |
| Bull-dozer, en ville | 10.00 | " |
| " en dehors | 12.00 | " |

Après 5 heures, ou fête, l'extra sur salaire est à ajouter.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à accepter la somme de \$25.00, à titre de licence, de Gérard Gervais, pour son magasin de musique.

Et la séance est levée.

J. N. Duchesne
Maire-suppléant.

Marcel Marier
Greffier.

Le 26 mai 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 26 mai 1947, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 mai 1947, ainsi que des rapports des comités tenus les 12 et 19 mai 1947. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$30,933.10 au compte budget, et de \$3,763.24 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

L'échevin Léonard Boileau entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que M. Boileau, Chassé et Savard rencontrent monsieur Béland, pour discuter avec ce dernier du transport de la maison qu'il a achetée de M. Bourgeois, sur la rue Bellevue; avec mission de s'entendre avec M. Béland. ADOPTE.

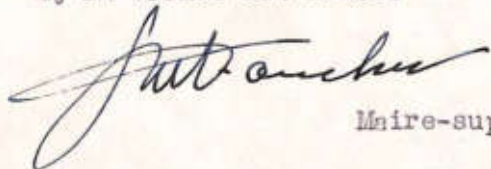
L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 196, concernant la fermeture des magasins.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que l'erreur cléricale qui s'est glissée dans le règlement no. 33b, aux paragraphes 2 et 4 dudit règlement, soit corrigée en inscrivant le chiffre 1948 au lieu de 1949, de façon à faire concorder ce chiffre avec le tableau des échéances annexé audit règlement. ADOPTE.

Le règlement autorisant le Conseil de la Cité à octroyer une franchise à M. Donat Bourgeois, subit sa première lecture.

Sur proposition de l'échevin Léonard Boileau, le Conseil recommande que la surveillance de la plage soit laissée à la Ligue du Sacré-Coeur.

Et la séance est levée.



Maire-suppléant.



Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 26 mai 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Le comité recommande que le chef de police, M. Maurice Vincent, soit délégué à Joliette, pour le Congrès de l'Association, qui y sera tenu en juillet.

Et la séance est levée.



Maire-suppléant.



Greffier.

Le 10 juin 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 10 juin 1947, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Savard, sous la présidence de Son Honneur le maire Dr. Joseph Geron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 26 mai 1947, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le règlement no. 338, amendement le règlement no. 196 concernant la fermeture des magasins, subit sa première lecture.

Le règlement no. 337, accordant une franchise à M. Donat Bourgeois, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que ce règlement soit approuvé, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité, un contrat à cet effet. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat d'échange de terrains avec Dame Veuve Gobeil, qui possède un terrain en arrière du Couvent, dans le centre civique de la Cité, à l'effet de donner à cette dernière le terrain voisin de chez Léo Corriveau. ADOPTE.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Gérard Veilleux, demandant de transporter à la Banque de Montréal la somme de \$15,000.00 qui lui sera versée pour l'achat du système d'éclairage. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Banque de Montréal soit avisée que la Cité paiera entre les mains de la Banque la somme de \$15,000.00 qui sera due par la Cité pour l'achat du système d'éclairage de Gérard Veilleux, ce montant devant être payé lors de la passation du contrat entre M. Veilleux et la Cité, et l'accomplissement des formalités en rapport avec ledit contrat et ledit règlement. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une quittance en faveur de Dame Ernestine Bouchard, pour la propriété no. de cadastre 1/2 - 11 du quartier Est, qu'elle détient en vertu d'un bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle, cette dernière ayant acquitté tous les montants dus sur ladite propriété. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les plans tels préparés par le C.P.R. soient acceptés, et que demande soit faite au C.P.R. de soumettre à la Commission des Transports les plans d'un viaduc que la Cité désire construire sur la rue Cockburn, dans la cité de Drummondville, sous la voie du chemin de fer de cette Compagnie, au coût d'environ \$28,200.00, tous les frais de cette construction et d'entretien devant être payés par la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la séance soit ajournée au 16 juin 1947. ADOPTE.

Joseph Garon
Maire.

Maurice Marin
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 10 juin 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité recommande que les permis de constructions suivants soient accordés:- J.A. Carignan, rue Hériot; Dame Archibald Allard, rue Celanese; J.A. Pelletier, Armand Meilhot, Aristide Carpentier, dans le quartier St.Pierre.

Le comité recommande que les réparations du Boulevard Mercure soient faites le plus tôt possible, afin de rendre le chemin en bon état.

Le comité recommande que le salaire de Maurice Boudreau soit porté à \$0.60 de l'heure; Roméo Gagnon à \$0.65 de l'heure; et Henri Pagé à \$28.00 par semaine.

Le comité autorise le Trésorier à faire l'inspection des entrées d'eau de la Holtite Rubber Co., pour fin de vérification de la quantité d'eau consommée.

Le comité recommande que les réparations soient faites au moteur du tracteur.

Le comité recommande de faire le pavage sur le Boulevard St.Joseph, de la rue Celanese aux limites de Ville St.Joseph.

Le comité recommande que les comptes suivants soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer, savoir :-

| | |
|---|-----------|
| Service des incendies | \$ 502.00 |
| Filtration Service Co., | 393.29 |
| Maurice Vincent, re: feu chez Birtz | 38.90 |
| Raoul Héroux, voyage à Montréal et réception Gendron, | 38.40 |
| Séjour à Sherbrooke, re: procès Brompton | 85.00 |
| C.P.R. re: un char de sable | 204.88 |

Le comité recommande qu'une somme de \$50.00 soit versée à la ranfare des Cadets de l'École St.Frédéric.

Le comité recommande que M. Raoul Héroux soit délégué à Québec, pour le Congrès de l'Association des trésoriers des cités.

Le comité recommande que M. Armand Henault soit nommé constable de la cité.

Le comité recommande d'élargir la rue Poirier, et de la paver sur toute la largeur.

Le comité recommande de payer la somme de \$20.00 pour loyer des mois de mai et juin, de Dame Baril.

Le comité prend connaissance de la lettre de M. Robert Bernard, député du comté de Drummond, avisant la Cité qu'il a obtenu un octroi de \$1,000.00 pour graveler le chemin qui conduit au dépotoir de la Cité. Le comité recommande que les travaux de forme se fassent le plus tôt possible. Le comité prie le greffier d'adresser, au nom du Conseil, à M. Robert Bernard, ses sincères remerciements pour l'obtention de cet octroi.

Et la séance est levée.

Joseph Savard
Maire.

Warren Wain
Greffier.

Le 16 juin 1947.

Assemblée du Conseil de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 16 juin 1947, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière tenue le 10 juin 1947.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une lettre de certains propriétaires de la rue St. Jean, s'engageant à donner deux pieds de leur terrain sur la dite rue, pour porter le trottoir à six pieds. Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Conseil de la Cité de Drummondville accepte l'ordre de ces propriétaires. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions pour la construction d'un égout sur le Boulevard St.Joseph; ces soumissions sont comme suit: -

| | |
|----------------------------|--------------|
| Quemont Construction Inc., | \$ 58,465.20 |
| Micheud & Simard | 59,345.70 ✓ |
| Scardere & Marzitelli | 52,830.00 |

MM. Micheud & Simard, dans une lettre du 16 juin, s'engagent à faire ce travail à raison de \$29.00 par pied linéaire, avec un système "Well Points".

Après examen des soumissions, il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A.Savard, de suspendre la décision du Conseil sur l'octroi de ce contrat, afin d'avoir des renseignements sur ce système "Well Points". ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'échevin Robert Bernard, au sujet de la rue Wood. Le Conseil recommande la construction d'un trottoir sur cette rue, ainsi qu'un peu de gravelage.

Le règlement no. 338, concernant la fermeture des magasins, subit se

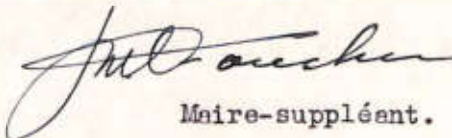
deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Robert Bernard, que ce règlement no. 338 soit approuvé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Bernard, qu'un permis soit accordé à M. Norbert Boisvert d'installer un petit kiosque sur la propriété de ce dernier, numéro de cadastre P.19 et 38 du quartier Sud, aussi longtemps que ces terrains serviront de parc de stationnement pour les véhicules publics. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que messieurs Savard, Duchesneau et Chassé soient délégués pour visiter l'égoût Coxhead, avant d'en recommander l'acceptation finale. ADOPTE.

Le Conseil recommande que la demande de M. Guy Lafrenière, hôtelier, pour un nouveau service d'égoût de 8 pouces, et un nouveau service d'eau de 2 pouces, soit acceptée.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière ajournée à ce jour, tous les membres du Conseil qui ont assisté à l'ajournement de la dite séance régulière, ce 16 juin 1947, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Le comité recommande que le greffier écrive au secrétaire-trésorier de Drummondville-Ouest, afin d'obtenir de cette municipalité la passation d'un règlement de construction régissant les constructions sur le Boulevard Bernard et la rue Des Peupliers.

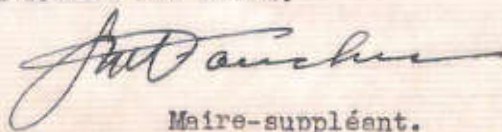
Le comité recommande que le permis de construction de M. Lessard, sur la rue St.Omer, soit accordé.

Le comité recommande qu'un octroi de \$250.00 pour l'année 1947, ainsi qu'un octroi de \$250.00 pour aider le Camp de Santé du Comté de Drummond à payer ses obligations, soient accordés, mais le greffier est chargé de les aviser que ce sera la dernière année qu'un octroi supplémentaire sera fourni par la Cité.

Le comité recommande que la commande d'achat d'une pelle mécanique Missens soit annulée.

Le comité recommande que la réclamation, au montant de \$16.05, de Roland Letendre, pour dommages causés à ce dernier par le mauvais état du Boulevard Mercure, soit payé par la Cité à M. Letendre, la Cité ne reconnaissant cependant aucune responsabilité dans ces dommages.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

Le 23 juin 1947.

Faute de quorum, il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin David Duchesneault, que l'assemblée régulière du Conseil de la Cité, convoquée pour ce jour, soit remise à jeudi le 26 juin 1947. ADOPTE.

Wilfrid Faucher
Maire-suppléant.

Marcel Marin
Greffier.

Le 26 juin 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, jeudi le 26 juin 1947, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière convoquée pour le 23 juin 1947, suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G.Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant l'assemblée pour le 23 juin 1947, ainsi que de l'ajournement à ce jour, et du certificat constatant la signification desdits avis à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 10 juin 1947, de l'ajournement au 16 juin 1947, ainsi que des rapports des comités tenus les 10 et 16 juin 1947. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les échevins Duchesneault, Niquet, soient délégués par le Conseil pour rencontrer monsieur Urgèle Guérin, afin de prendre entente avec ce dernier pour l'achat d'une partie de son terrain pour l'élargissement des rues Poirier et Boulevard Mercure. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que M. Elias Gaudreau soit engagé comme sauveteur (life-guard) pour la plage Ste. Thérèse, au salaire de \$28.00, par semaine. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$5,185.97 au compte capital, et de \$32,909.69 au compte budget. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

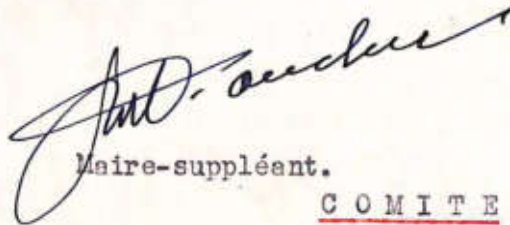
Lecture est donnée d'une lettre de M. J.H.Telling, président de la Légion Canadienne, lettre en date du 26 juin 1947, adressée à M. Robert Bernard, au sujet


d'un immeuble que les vétérans désirent acheter de la War Assets Corp. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la Cité de Drummondville achète de la War Assets Corp., les immeubles mentionnés dans la dite lettre, situés à Bagotville, pour le prix de \$4,230.56, et que le Trésorier soit autorisé à effectuer ledit paiement. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$20.00 à la Société St.Jean-Baptiste, à l'occasion de son programme-souvenir. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que l'échevin J.G.Chassé soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance tenue ce 26 juin 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Le comité autorise le comité de police à discuter avec les constables du renouvellement de la Convention Collective de Travail.

Le comité étudie de nouveau les soumissions qui ont été données pour la construction d'un égout sur le Boulevard St.Joseph. Le comité recommande que le contrat pour la construction de cet égout soit accordé à MM. Scardere & Marzitelli, au prix de \$29.00 le pied linéaire, suivant les plans et profils de l'ingénieur, cahier des charges, ces messieurs s'engageant à faire les travaux avec un système "Well Points", et au cas d'insuccès, ces derniers s'engagent à faire quand même les travaux pour ce prix de \$29.00 le pied linéaire. Lesdits contracteurs s'engagent de plus à mettre du bois au fond de la tranchée, à leurs frais, si la Cité le juge nécessaire, et ils se rendent responsables de tous dommages qui pourraient être causés au chemin du Boulevard St.Joseph.

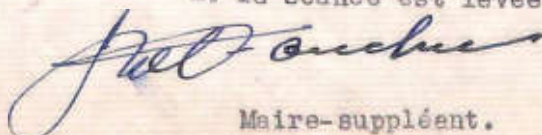
Le comité autorise le greffier à retourner le chèque accompagnant la soumission à MM. Michaud & Simard.

Le comité autorise le Trésorier à acheter une certaine quantité de tuyau pour l'aqueduc.

Le comité recommande l'acceptation finale de la canalisation du Ruisseau Coxhead (section de la Rivière à rue St.Pierre), moins une retenue de \$200.00 pour effectuer le nettoyage à la Rivière dès que le niveau de l'eau le permettra, le tout suivant les termes de la lettre de l'ingénieur, en date du 13 juin 1947.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer un certificat demandé par la Commission d'Assurance-Chômage, attestant la permanence de certains employés de la Cité.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

Voir page 351; cette résolution n'est pas adoptée par le Conseil, à la séance du 21 juillet 1947.

Le 30 juin 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 30 juin 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS: MM. les échevins J.G. Chassé, David Duchesneau, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Le comité recommande qu'une somme de \$7.50 soit remise à Conrad Labonté, sur le montant qu'il a déposé pour licence de bicyclette.

Lecture est donnée d'une lettre du Rév. Stefford, de L'United Church, demandant la salle de l'Hôtel de Ville pour un concert au profit de l'église. Le comité recommande d'accéder à cette demande, à la date qui sera fixée par le chef de police.

Le comité recommande que les salaires de MM.

| | | | |
|-----------------|--------------|---------------------|---|
| Henri Germain | soit porté à | \$ 0,70 de l'heure; | " |
| Théotime Dionne | " " " | 0.65 " " | " |
| Donat Gingras | " " " | 0.60 " " | " |
| Euclide Dionne | " " " | 0.55 " " | " |
| Gérard Lemay | " " " | 0.55 " " | " |

Le comité recommande que le département du "clos" et tout ce qui le concerne, soit transféré au département de la voirie.

Le comité recommande que la correction suivante soit faite au rôle d'évaluation:-

| | | |
|------------------------------|-------------------------|---------------|
| No. 3355 - Dame Anselme Brun | ($\frac{1}{2}$ 141-82) | Est \$ 1,100. |
| No. 3356 - Jacques Mailhot | ($\frac{1}{2}$ 141-82) | " 1,100. |

Le comité recommande l'achat de deux lisières de terrain à être prises à même le terrain de Urgèle Guérin et Firmus Guérin, pour l'élargissement des rues Poirier, DuMoulin et Brock, soit une emprise représentant 5293.4, suivant les plans et calculs de l'ingénieur Bessette, le tout pour le prix de \$4,500.00 payable lors de la passation du contrat. La Cité laissera à MM. Guérin les arbustes, la clôture, et une certaine quantité de petites roches dont il se sert pour un chemin.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

J. Chassé

Marcel Wauquier

Greffier.

Le 8 juillet 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 8 juillet 1947, à quatre heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G.Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Seward, Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G.Chassé, maire-suppléant.

Le comité recommande que le greffier soit autorisé à écrire à MM. Scardere & Marzitelli pour les aviser de ne pas commencer les travaux d'égoût sur le Boulevard St.Joseph, pour la raison que des modifications importantes seront apportées dans les plans de cet égoût, et que probablement de nouvelles soumissions seront demandées.

Et la séance est levée.

Marcel Maris

Maire-suppléant.

Greffier.

J. Chassé

Le 14 juillet 1947.

Faute de quorum, il est proposé par l'échevin J.A. Seward, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'assemblée régulière du Conseil de la Cité, convoquée pour ce jour, soit remise à lundi prochain, le 21 juillet 1947. ADOPTE.

Marcel Maris

Maire-suppléant.

Greffier.

J. Chassé

Le 21 juillet 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 21 juillet 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant l'assemblée régulière pour le 14 juillet 1947, ainsi que de l'avis de l'ajournement à ce jour, et du certificat constatant la signification des dits avis à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes des séances des 23, 26, 30 juin, 8 et 14 juillet 1947.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec MM. Urgèle et Firmus Guérin, un contrat suivant les termes de l'option qu'ils ont consentie à la Cité de Drummondville, le 30 juin 1947. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que cette partie de la rue Moisan, environ 200 pieds, en avant de la propriété de Me. Gaston Ringuet et du Couvent, soit pavée en asphalte sur toute sa largeur. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la Cité fasse le pavage en asphalte à partir du pont, dans le quartier Nord, jusqu'aux limites de la cité, du côté de Hemmings Falls. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour la construction d'un tunnel sur la rue Cockburn. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité de Drummondville accepte l'offre des propriétaires de terrains situés entre les rues Dorion et Lindsay, sur la rue St. Jean, de donner deux (2) pieds de terrain à la Cité, pourvu que cette dernière élargisse le trottoir à six (6) pieds; que le maire et le greffier soient autorisés à signer tel contrat, ainsi que les contrats par lesquels certains autres propriétaires sur la rue St. Jean cèdent à la Cité deux (2) pieds de leurs terrains en retour de l'élargissement du trottoir à six (6) pieds. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les minutes des séances des 23, 26, 30 juin, 8 et 14 juillet 1947, soient adoptées, sauf cette partie des minutes du comité du 26 juin 1947, qui se lit comme suit:-

" Le comité étudie de nouveau les soumissions qui ont été données pour la construction d'un égout sur le Boulevard St. Joseph. Le comité recommande que le contrat pour la

" construction de cet égoût soit accordé à MM. Scardere & Merzitelli, au prix de \$29.00 le pied linéaire, suivant les plans et profils de l'ingénieur, cahier des charges; ces messieurs s'engagent à faire les travaux avec un système "Well Points", et au cas d'insuccès, ces derniers s'engagent à faire quand même les travaux pour ce prix de \$29.00 le pied linéaire. Lesdits contracteurs s'engagent de plus à mettre du bois au rond de la tranchée, à leurs frais, si la Cité le juge nécessaire, et ils se rendent responsables de tous dommages qui pourraient être causés au chemin du Boulevard St. Joseph. Le comité autorise le greffier à retourner le chèque accompagnant la soumission à MM. Michaud & Simard. "

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le contrat de construction d'égoût du Boulevard St. Joseph, pour lequel des soumissions ont été demandées pour le 16 juin 1947, soit accordé à MM. Michaud & Simard, entrepreneurs, de Québec, pour le prix de \$26.00 le pied linéaire, ledit contrat devant être fait suivant les plans et devis et cahier des charges fournis par l'ingénieur de la Cité; de plus, lesdits entrepreneurs s'engagent à faire les travaux avec un système "Well Points", et dans le cas où ils ne réussiraient pas à faire les travaux avec ce système, lesdits entrepreneurs s'engagent à faire les travaux quand même pour le prix de \$26.00 le pied linéaire; lesdits entrepreneurs s'engagent aussi, si la Cité le juge nécessaire, à poser du bois au fond de la tranchée, à leurs frais, le bois étant fourni par la Cité, et ils se rendent responsables de tous les dommages qui pourraient être causés au chemin du Boulevard St. Joseph. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le montant du chèque accompagnant la soumission de MM. Scardere & Merzitelli, soit remboursé par le Trésorier à ces messieurs. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat avec MM. Michaud & Simard, pour la construction de l'égoût sur le Boulevard St. Joseph, mentionné plus haut. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le greffier soit chargé de préparer un contrat pour l'achat du système d'éclairage avec M. Gérard Veilleux. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité pose l'aqueduc et les ceneux d'égoût devant desservir le nouvel hôpital. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat renouvelant la convention collective de travail avec la Fraternité Canadienne des Policiers, section Drummondville, avec les modifications qui viennent d'y être apportées. ADOPTE.

Les échevins Robert Bernard et Antoine Turcotte quittent leurs sièges.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la cité de Drummondville fasse les travaux suivant la description donnée par le Département de la Voirie, dans sa lettre du 19 juin 1947, dans le chemin du 2e Rang, conduisant au dépotoir de la Cité, le tout, afin de profiter de l'offre du Gouvernement de graver le chemin et de l'entretenir à l'année. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'une lumière soit posée sur la rue Melançon, en face du lot numéro 263-21. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$13,600.77 au compte budget, et de \$4,056.30 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'échevin David Duchesneault soit autorisé à recevoir le bois qui a été acheté récemment de M. Albert ^{Madore}. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le plan préparé par l'arpenteur Houde, en date du 18 juillet 1947, concernant la subdivision d'une partie des lots 159-11 et 160a-90, 159, 160a du cadastre officiel du Canton de Grantham, soit accepté. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, qu'une police d'assurance-feu soit prise sur le camion Sicard, pour le montant de \$5,000.00, et que le contrat d'assurance-feu et vol sur la niveleuse (grader) soit annulé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que les permis de constructions de MM. Georges Poulin et Jos. Grégoire soient acceptés. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Chasse

Maire-suppléant.

Marcel Mercier

Greffier.

Sturmondville 24 juillet 1947
 Avant de signer les minutes de l'assemblée du conseil du 14 juillet
 ajourné au 21 juillet, je tiens à faire la déclaration suivante : j'accepte
 de signer ces minutes parce que j'ai bien tenu de le faire et tant donné qu'elles
 reflètent exactement les décisions qui ont été prises et adoptées par le
 conseil à la dite séance : mais je tiens à dégager ma responsa-
 bilité tant légale que morale du fait que le conseil a
 par l'assemblée du 21 juillet, changé la décision qu'il
 avait prise antérieurement en conseil, quant au contrat
 des égouts du Boulevard St Joseph qui avait
 d'abord été accordé aux entrepreneurs Scardens et Maggi-
 telli
Chasse

Le 28 juillet 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 28 juillet 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.G.Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la séance régulière convoquée pour le 14 juillet, et ajournée au 21 juillet 1947. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que ces rapports soient approuvés et signés. Les minutes sont signées par le maire-suppléant, monsieur J.G.Chassé, avec la réserve qui est inscrite dans le livre des délibérations, après la séance du 21 juillet 1947.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le compte de taxes foncières qui a été chargé à l'Hôpital Sté. Croix, pour la propriété acquise de la Drummondville Cotton Co., soit annulé. ADOPTE.

Le Conseil charge le greffier d'aviser M. Emmanuel Larose, propriétaire de la buanderie, rue Brouillard, que la Cité a des plaintes au sujet de la fumée qui se dégage du tuyau, et d'voir à se conformer au règlement municipal à ce sujet.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le permis de construction de M. Donat Bourgeois, pour agrandir ses garages, rue Bellevue, soit accepté, ce dernier devant cependant fournir à l'ingénieur de la Cité un plan concernant ledit agrandissement. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le permis soit accordé à M. Donat Bourgeois d'enlever un hangar à brouettes, qui existe actuellement sur le terrain du marché, terrain récemment acheté de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J.A. Savard, que l'ingénieur Bessette soit autorisé à préparer un plan à échelle du terrain que possède M. Lucien Charland, au coin des rues St. Jean et Boulevard St. Joseph, ainsi que des terrains avoisinants, afin que les échevins puissent se rendre compte de l'indemnité qui devrait être offerte à M. Charland pour la lisière de terrain qui sera expropriée pour l'élargissement du 3e Rang. ADOPTE.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion d'un règlement prohibant le déménagement des maisons dans la cité.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le compte de la Modern Paving Ltd, soit accepté et payé à raison de \$6.00 la tonne, soit \$34,847.06. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Trésorier soit autorisé à rembourser la somme de \$45.00 pour

licence payée, à M. Alexandre Lauzière, rue Moïsen. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le compte de J.C. Duchesne, pour assurances de la cité, au montant de \$766.80, soit payé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'une résolution de sympathie soit votée à l'échevin Wilfrid Feucher, à l'occasion de la mort de sa belle-mère. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, qu'une résolution de sympathie soit votée à M. Donat Bédard, à l'occasion de la mort de sa femme. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat pour l'achat du système d'éclairage qui est installé sur le terrain de M. Gérard Veilleux, qui doit servir pour le Club de Balle au camp, et à louer le dit système d'éclairage à M. Gérard Veilleux; le trésorier étant autorisé à payer la somme de \$15,000.00 à la Banque de Montréal et Gérard Veilleux, pour ledit système d'éclairage. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

J. Chassé

COMITE

Marcel Marin

Greffier.

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 juillet 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Le comité recommande que le salaire du capitaine Larrivée soit porté à \$50.00 par semaine, et le salaire du cher, M. Maurice Vincent, à \$60.00 par semaine, lesdits salaires étant rétroactifs au 27 mai 1947.

Le comité recommande que les plans de construction de la Maison du Souvenir soient acceptés, et que le terrain nécessaire pour l'érection de cette maison soit celui qui est décrit dans le contrat intervenu entre la Cité de Drummondville et la Cie Southern Canada Power.

Le comité recommande que le contrat d'achat de terrain, balance partie 152 du quartier Sud, par la Cité de Drummondville avec la Cie Southern Canada Power, soit approuvé et que le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat d'échange de terrains dans cette partie 152 du quartier Sud, avec madame Gobeil.

Le comité recommande que des vacances soient accordées aux employés de la Cité, qui, le 1er juillet de chaque année, ont à leur crédit au moins 40 semaines de travail pour le compte de la cité.

Le comité recommande que le compte de M. Albert Madore, pour bois fourni à la Cité, au montant de \$611.04, soit accepté et payé.

Le comité recommande que le salaire de M. Oscar Martel soit porté à \$0.65 de l'heure, et le salaire de Joseph Boucher à \$0.60 de l'heure.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à la Cie Dennison pour leur demander d'enlever leur mur et de remettre à la Cité le terrain qui appartient à cette dernière, sur la rue Newton, propriété actuellement occupée par le gérant de la compagnie.

Et la séance est levée.

Marcel Morin

Meire-suppléant.

Greffier.

J. Chassé

Le 11 août 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 11 août 1947, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 29b.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 juillet 1947, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du C.P.R., en date du 29 juillet 1947, au sujet du tunnel de la rue Cockburn. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le projet de construction de ce tunnel soit remis à l'an prochain, vu que la saison est avancée, que la Commission des Transports n'a pas encore approuvé la dite demande, et aussi vu la difficulté d'obtention des matériaux. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le compte du notaire L.S. Joyal, au montant de \$13.50, soit payé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une quittance en faveur de Paul Bouchard, pour la propriété no. de cadastre $\frac{1}{2}$ 11 du quartier Est, qu'il détient en vertu d'un bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle consenti par la Cité, M. Bouchard ayant acquitté tous les montants dus sur la dite propriété. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une quittance en faveur de Marcel Bilodeau, pour la propriété no. de cadastre $\frac{1}{2}$ 12 du quartier Est, qu'il détient en vertu d'un bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle consenti par la Cité, M. Bilodeau ayant acquitté tous les montants dus sur ladite propriété. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Trésorier soit autorisé à effectuer le remboursement de la licence payée par M. Hervé Sylvain, et une somme de \$35.00 pour licence payée par M. Lucien Robert. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la Cité de Drummondville accepte comme rue celle qui part de la rue Wood, parallèle à la rue Hériot, et que la Cité mette du gravier sur cette rue. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité pose une couche d'asphalte sur la rue Hériot, entre les rues Poirier et DuBoulin. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le plan de subdivision des lots nos. 162b-95, 162b-96, 162b-97 du Canton de Grantham, terrains appartenant à M. Norbert Boisvert, soit approuvé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la Cité accepte comme rues, les rues mentionnées dans la lettre de P. H. Moisan, en date du 21 juillet 1947, et qui sont décrites comme suit:-

- a) la rue St.Omer, depuis la rue 162b-85 et 87 jusqu'aux terrains de M. Valois;
- b) La rue 162b-85 et 87 depuis la rue St.Pierre à la rue St.Omer, 162b-157 - 172;
- c) La rue 162b-146 depuis la rue St.^Pierre à la rue St.Omer; ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les permis de constructions suivants soient accordés:- Wilfrid Lavertue et Lucien Lamooureux. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte quitte son siège.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A.Savard, que le président de la Voirie, M.Chassé, soit autorisé à engager un assistant-mécanicien. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$25,000.00 à la Cie Southern Canada Power, en paiement du terrain récemment acheté de la Compagnie, faisant partie du lot 152 du quartier Sud, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité cède aux vétérans une certaine partie du lot 152,

pour remplir l'obligation qu'elle a contractée dans son contrat avec la Cie Southern Canada Power; le maire et le greffier étant autorisés à signer tel contrat de cession. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Mered Morris

Maire-suppléant.

Greffier.

J. Chassé
COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 août 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.C. Chassé, maire-suppléant.

Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à:- R. Dupuis, pourvu qu'il ne construise pas d'escalier extérieur; Eusèbe Boucher; François Roy, pourvu qu'il soit en ligne avec les autres; Charles Lampron.

Le comité recommande que la demande d'Assistance Publique de Henry Blais soit accordée.

Le comité recommande qu'un octroi de \$3,000.00 soit versé par la cité de Drummondville, comme souscription pour la Maison du Souvenir, réparti comme suit:- \$1,500.00 en 1947, \$1,500.00 en 1948; cet octroi étant la contribution de la Cité à ses vétérans; cependant, cet octroi sera versé par la Cité à la condition que la Légion Canadienne, section Drummondville, s'engage à remettre toutes ses propriétés immobilières à la cité de Drummondville, gratuitement, au cas où elle cesserait d'exister ou discontinuerait ses activités.

Le comité recommande qu'un puisard soit construit sur le chemin public qui mène à St. Joachim, situé dans la cité de Drummondville, pour drainer l'eau venant des terrains de J.O. Montplaisir.

Et la séance est levée.

Mered Morris

Maire-suppléant.

Greffier.

J. Chassé

Le 25 août 1947.

Assemblée du Conseil de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 25 août 1947, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.G.Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Savard, Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 11 août 1947, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les échevins J.G.Chassé et J.A. Savard rencontrent certains propriétaires du quartier Ouest, pour régler la question de la terre qui a été prise sur leurs terrains, pour combler le canal d'égoût du Coxhead. ADOPTE.

Le Conseil charge le greffier d'écrire à la Commission des Transports et au C.P.R., pour leur demander de hâter l'approbation des plans du tunnel de la rue Cockburn, afin d'être en mesure d'exécuter les travaux le plus tôt possible.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin J.A.Savard, que la rue Gobeil, depuis la rue St. Alfred jusqu'aux terrains de René Ferland, soit acceptée par la cité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M^l. Michaud & Simard, demandant de remplacer le dépôt qu'ils ont fait, au total de \$4,578.60, pour garantir l'exécution de leur contrat, par une police de garantie de la Fidelity Assurance Co. Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que cette demande soit acceptée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$20.00 à la J.O.C., comme souscription pour une page d'annonce dans leur programme-souvenir. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du Garage Montplaisir Ltée, demandant le remboursement de la licence payée pour deux pompes à gasoline, au total de \$36.00. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin David Duchesneault, que cette demande soit accordée, et que le Trésorier soit autorisé à effectuer ledit remboursement. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$36,241.28 au compte budget, et de \$6,093.59 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les comptes mentionnés dans la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

L'échevin Léonard Boileau entre, et prend son siège.

Les demandes d'Assistance Publique de Hector Millette, Dame Arthur Demers, enfant Derôme, fille de Calixte Beaudoin, Henri Blais, sont acceptées, et les demandes de Dame H. Thibault, Dame Nap. St.Onge, frères Dugré, sont refusées.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le permis de construction de Armand Tétreault, qui désire poser du papier-brique, soit accordé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que le salaire de Alvarez Pinard soit payé à raison de \$0.75 de l'heure. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que le Trésorier soit autorisé à faire réparer la balance publique. ADOPTE.

Son Honneur le Maire quitte son siège, et l'échevin J.G.Chassé agit comme maire-suppléant.

Le Conseil étudie la question du filtre, avec M. Lalonde, ingénieur consultant pour la construction du riltre.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A.Savard, que la séance soit ajournée à mardi prochain, le 2 septembre 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil. ADOPTE.

J. A. Savard
Maire.

Marcel Meris
Greffier.

Maire-suppléant.

J. Chassé

Le 2 septembre 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière du 25 août 1947.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G.Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, J.A.Savard, Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Le Conseil étudie les soumissions de la Cie B.G.L., ainsi que celle de Benjamin Robidas, contracteurs que la Cité a l'intention d'engager pour la surveillance dans la construction du nouveau filtre, et pour la fourniture de la machinerie nécessaire pour l'exécution des travaux. Le Conseil ne prend aucune décision à ce sujet, et décide d'attendre à lundi prochain pour régler définitivement cette question.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville achète de madame J.C.Duchesne, pour le prix de \$4,500.00 payables comptant, toute la balance du terrain qui lui reste entre la rue Poirier et le terrain de la Cité, et faisant partie du lot 5-5 du quartier Est, la Cité ayant besoin de ce terrain pour l'agrandissement du filtre, ainsi que pour les besoins de la Voirie; le maire et le greffier sont par la pré-

sente résolution autorisés à signer un contrat à cet effet. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance du premier estimé de l'ingénieur Bessette, en rapport avec la canalisation du Coxhead, sur le Boulevard St. Joseph, en date du 2 septembre 1947, et il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Trésorier soit autorisé à payer à MM. Michaud & Simard la somme de \$3,861.00. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre, en daté du 28 août 1947, de M. Price, de la Canadian Underwriters' Association, lui demandant de faire partie du Comité de Prévention et de Protection contre les incendies de la Province de Québec. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité de Drummondville donne son consentement à ce que le chef de police et des pompiers, M. Maurice Vincent, fasse partie de ce comité. ADOPTE.

X adressée
à M. Maurice
Vincent, chef
de police et
des pompiers,

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$50.00 pour une demi-page de publicité dans la revue "La Propriété", lors de l'édition de septembre 1947, à l'occasion du Congrès de l'Union des Ligues de Propriétaires de la Province de Québec, qui sera tenu dans notre ville les 15 et 16 septembre 1947. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville achète de M. Deslandes une certaine quantité de tuyaux, soit: 204 pieds de 42 pouces; 327 pieds de 24 pouces, et aussi le tuyau nécessaire suivant les instructions de l'ingénieur de la Cité, pour les rues Cockburn et Bruno. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Trésorier soit autorisé à acheter le bois nécessaire pour l'égoût Coxhead, à raison de \$50.00 le mille pieds. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le salaire de Valmore Forcier soit porté à \$0.70 de l'heure, et que M. Noël Boisclair soit engagé comme surveillant des travaux du Coxhead, au salaire de \$0.60 de l'heure. ADOPTE. L'échevin J.A. Sevard étant dissident.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que deux semaines de vacances soient accordées à M. Alexandre Hardy, contremaître de la cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le plan de subdivision d'une partie du lot no. 1 du quartier Nord de la cité, préparé par l'arpenteur J.E. Houde, en date du 2 septembre 1947, soit approuvé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que demande soit faite au Ministre de la Voirie, afin qu'une couche d'asphalte soit posée sur le Boulevard Bernard, du côté de Drummondville-Ouest, sur une largeur d'environ huit (8) pieds, la Cité de Drummondville se chargeant de couvrir d'asphalte l'autre côté, sur une même largeur. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Maurice Vincent

Maire-suppléant.

Greffier.

J. Bessette
J. Bessette

Le 8 septembre 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 8 septembre 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G.Chassé, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 25 août 1947, ainsi que de l'ajournement au 2 septembre 1947; il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A.Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que demande soit faite de nouveau à la Commission des Transports, à Ottawa, d'approuver la construction d'un tunnel sur la rue Cockburn, dans la cité de Drummondville, sous la voie du C.P.R., suivant les plans, devis et estimés préparés et soumis par le C.P.R., le tout entièrement aux frais de la cité de Drummondville; et que demande soit faite au député fédéral, monsieur Armand Cloutier, d'appuyer la requête de la cité de Drummondville auprès de la Commission des Transports, et d'user de son influence pour que cette dernière donne son autorisation le plus tôt possible. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.A.Savard, que les dimensions du tuyau d'aqueduc sur la rue Bruno soient augmentées suivant les données et spécifications de l'ingénieur de la cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que des soumissions soient demandées pour la construction du filtre, suivant les plans et devis de MM. Lalonde & Valois, pour le 27 octobre 1947. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'une délégation, composée de tous les échevins du Conseil si possible, se rende à Lachine, jeudi, pour y visiter le filtre et y puiser tous les renseignements qui seront nécessaires au Conseil pour la construction du nouveau filtre. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'une délégation du Conseil de la Cité se rende visiter certaines villes de la Province, pour examiner les genres de construction des garages et marchés publics des dites villes. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que permission soit accordée à la Cie Shell Oil de se servir de l'eau de la Cité, moyennant la charge ordinaire, et suivant les termes de la lettre de la Compagnie, en date du 5 septembre 1947. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, qu'un permis soit accordé à Service d'Habitation Ouvrière de construire en papier-brique une maison dans le quartier Est, et de commencer immédiatement les travaux, sujet cependant à fournir les plans à l'ingénieur de la cité, dès qu'ils seront prêts. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A.Savard, que permis soit accordé à l'Oeuvre des Terrains de Jeux de se servir du terrain en arrière du Couvent, terrain récemment acheté de la Cie Southern Canada Power, tant et aussi longtemps que la Cité n'en aura pas besoin pour son utilité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, la somme de \$100,000.00, pour payer les travaux déjà faits et à faire, travaux autorisés par le règlement no. 333, emprunt nécessaire en attendant l'émission des obligations qui doivent être émises sous l'autorité dudit règlement; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de la dite somme de \$100,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé lors de l'émission des obligations en vertu du règlement no. 333; la Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1947, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$100,000.00; et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

L'échevin Wilfrid Faucher donne avis de motion d'un règlement interdisant l'élevage des animaux à fourrure dans les limites de la Cité.

L'échevin Robert Bernard quitte son siège.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

J. Chassé

COMITE

Marc Marin

Greffier.

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 8 septembre 1947, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, sauf l'échevin Robert Bernard, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.G.Chassé, maire-suppléant.

Le comité recommande que le compte de M. Oscar Lefebvre, pour enterrement de Dame Dugré, au montant de \$40.00, soit approuvé et payé.

Le comité recommande d'acheter le terrain de M. Roland Chapdelaine, no. 263-46, au prix de \$2,000.00, pour l'ouverture de la rue Melançon.

Le comité autorise le Trésorier à acheter de M. Deslandes une certaine quantité de tuyau, soit: 1000 pieds de 15 pouces; 1000 pieds de 18 pouces; 300 pieds de 30 pouces.

Le comité recommande qu'une délégation du Conseil représente la Cité au Congrès de Hull, qui se tiendra dans cette ville au mois d'octobre.

Le comité autorise le Trésorier à acheter 2,700 pieds de tuyau de fonte, de 10 pouces.

Le comité recommande qu'une somme de \$20.00 soit votée à M. Théotime Dionne, pour l'indemniser du travail qu'il a fait en sa qualité de remplaçant de M. Alexandre Hardy, lors des deux semaines de vacances de ce dernier.

Le comité recommande et autorise le Trésorier à payer à Jean-Paul Chassé, la somme de \$138.78, pour le compte de R. Baril.

Et la séance est levée.

Marcel Maris

Greffier.

Maire-suppléant.

J. Chassé

Le 12 septembre 1947.

Assemblée du Conseil de la cité de Drummondville, tenue en comité général, à l'Hôtel de Ville, ce 12 septembre 1947, à 7.30 heures p.m.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte.

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Le comité recommande de demander des soumissions séparées:- l'une pour la construction de la bâtisse du filtre et dépendances; et l'autre pour la machinerie et l'outillage du filtre.

Et la séance est levée.

Marcel Maris

Greffier.

Maire-suppléant.

J. Chassé

Le 22 septembre 1947

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 22 septembre 1947, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 8 septembre 1947, ainsi que des rapports des comités tenus les 8 et 12 septembre 1947. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du député, M. Robert Bernard, en date du 18 septembre 1947, au sujet du pavage en asphalte de 8 pieds de largeur, de chaque côté du Boulevard Bernard, et demandant à la Cité de bien vouloir au moins accepter de payer 50% du coût de ces travaux, en dedans des limites de la Cité, pour augmenter ses chances d'obtenir un octroi du Ministre de la Voirie.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J. A. Savard, que la Cité de Drummondville offre au Ministère de la Voirie de payer 50% du coût des travaux des accotements en dedans des limites de la Cité. ADOPTE.

Le règlement interdisant l'élevage des animaux à fourrure dans les limites de la Cité, subit sa première lecture.

Le règlement interdisant le déménagement des maisons dans les rues de la cité, subit sa première lecture.

L'échevin Wilfrid Faucher donne avis de motion d'un règlement autorisant le chef de police à signer les plaintes au nom de la Cité.

L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion d'un règlement obligeant ceux qui subdivisent des lots à poser des bornes de fer au lieu des bornes de bois.

L'échevin Léonard Boileau donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction, pour fixer les lignes de constructions sur les rues nouvelles de la subdivision Ferland.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que les rues situées dans la subdivision Ferland, et portant les numéros de cadastre 156-(19, 26, 76) étant la continuation des rues Cockburn, Lowring et Bruno, ainsi que le numéro 156-118 (rue Ferland) soient acceptées. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la rue située dans la rive Nord, partant du chemin public et longeant la propriété de Delphis Dubois, portant le numéro 44-3, soit acceptée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les rues suivantes soient acceptées:-

- a) rue 162b-133, depuis la rue Fournier jusqu'aux terrains de M.Valois (rue dite Leclerc);
- b) rue St.Henri, depuis la rue St.Gérard jusqu'aux terrains de M.A.Madore;
- c) rue 162b-57 et 197, depuis le Boulevard Bernard, jusqu'à la rue St.Henri;
- d) rue Cormier, depuis la rue St.Omer, jusqu'à la propriété de M. Lomer Gauthier, 162b-193 et 222;

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Hôtel-Dieu de Nicolet, avisant la Cité que cette institution est prête à céder un droit de passage sur leur terrain pour le passage des égouts devant desservir le nouveau hôpital.

Le Conseil charge le greffier de se mettre en communication avec les Soeurs Grises, afin de préparer le contrat concernant ce droit de passage suivant les plans préparés par l'ingénieur de la Cité.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$46,252.45 au compte budget, et de \$4,497.46 au compte capital. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte quitte son siège.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Conseil de la cité de Drummondville donne son consentement à ce que la Compagnie Bell Telephone construise des lignes téléphoniques dans le territoire de la cité de Drummondville, le tout suivant les termes de la lettre de cette Compagnie, en date du 8 septembre 1947, et les plans qui l'accompagnent. ADOPTE.

Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon quitte son siège, et l'échevin J.G. Chassé agit comme maire-suppléant.

Et la séance est levée.

(.....
Maire.

.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 septembre 1947, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.G.Chassé, maire-suppléant.

Le comité autorise le Trésorier à avance à Me. Roger Séguin une somme de \$200.00 en acompte sur les frais dans la cause de Brompton, en attendant le jugement sur la dite cause;

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser la Cie Holtite Rubber que la Cité rennera le service de la rue Brock, à l'expiration des trois jours de l'avis qui sera envoyé à cette compagnie.

Le comité recommande que les salaires de MM. Mendoza Godin, Josaphat Diome et Jos. Dugré soient portés à \$0.60 de l'heure;

Le comité recommande que le Trésorier fasse partie de la délégation qui se rendra à Hull, lors du Congrès de L'Union des Municipalités.

Et la séance est levée.

..... *J. Chassé*
Maire-suppléant.

..... *Marcel Marois*
Greffier.

Le 3 octobre 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 3 octobre 1947, à 3.30 heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G.Chassé, Wilfrid Faucher, J.A.Savard, Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G.Chassé, maire-suppléant.

Le comité recommande que demande soit faite à la Cie Southern Canada Power de déplacer la ligne d'électricité sur le côté est du Boulevard St.Joseph, dû à la construction des égouts qui se fait à cet endroit, et d'installer cette ligne à quelque distance temporairement; le tout aux frais de la Cité, et tel qu'entendu ce jour, en séance de comité, avec M. Moore, ingénieur de la Southern Canada Power, lequel est présent à la dite séance.

Le comité recommande que des lumières soient posées sur les rues St.Alfred, Bruno, St.Henri et St.Georges.

Et la séance est levée.

..... *J. Chassé*
Maire-suppléant.

..... *Marcel Marois*
Greffier.

Le 14 octobre 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 14 octobre 1947, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G.Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Savard, En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.G.Chassé, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 septembre 1947, ainsi que des rapports des comités tenus les 22 septembre et 3 octobre 1947. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J.A.Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement autorisant le chef de police à signer les plaintes au nom de la Cité.

Deuxième lecture est donnée du règlement interdisant le déménagement des maisons par les rues de la Cité. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que l'échevin J.A.Savard soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion d'un règlement à l'effet de modifier le règlement concernant le tarif des taxis, afin de porter à \$0.50 chaque course dans la cité.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Southern Canada Power, au sujet de l'éclairage du Boulevard Mercure; cette question est référée à la prochaine séance pour étude.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour la construction de l'égoût devant desservir le nouvel hôpital, suivant les plans et devis de l'ingénieur; soumissions devant être reçues pour le 23 octobre 1947. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat avec L'Hôpital Ste.Croix, en vertu duquel les Soeurs consentent à la Cité une servitude pour le passage de l'égoût. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le maire et le greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité de Drummondville, le contrat avec MM. Urgèle et Firmus Guérin, pour l'achat d'une partie de leur propriété, dans le quartier Est, pour le prix de \$4,500.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que Marcel Frenette soit nommé inspecteur de la viande, en remplacement de M. Marcil, décédé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$27,245.12 au compte budget, et de \$12,987.33 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que des lumières soient installées sur la rue Valois. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la séance soit ajournée au 23 octobre 1947. ADOPTE.

Maire-suppléant.

J. Chassé

Marcel Morin

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière de ce jour, 14 octobre 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, sauf l'échevin J.A. Savard, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.G. Chassé, maire-suppléant.

Le comité recommande que les honoraires des auditeurs Corriveau et Ostiguy, comme vérificateurs des livres de la Cité, soient portés à \$1,000.00 par année.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés, comme suit:-

- a) Le paiement d'une somme de \$8.00 par semaine à Henry Blais;
- b) que le fils de Dame Alphonse Beaudoin, qui est infirme, soit placé à l'hospice, ainsi que les deux plus vieux enfants de Zoëlle Marcoux;
- c) l'hospitalisation de Alfred Leclair et de Gertrude Morin;

Le comité recommande que le paiement de certains loyers à certains nécessiteux soit continué, soit à: Adalbert Généreux, J. Beurivage, Delle Houle.

Le comité recommande que le deuxième estimé du contrat de MM. Michaud & Simard, pour la canalisation du Coxhead, en date du 30 septembre 1947, et préparé par l'ingénieur Bessette, au montant de \$12,946.05, soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer le dit montant.

Le comité recommande le paiement des comptes suivants:-

- Conrad Joyal, au montant de \$271.50;
- Salaires des pompiers, au montant de \$81.50, suivant état de comptes du département des incendies;
- Abbé Béliveau, \$66.35, pour compte d'Assistance Publique;
- Albert Madore, \$385.85, pour bois;
- Jos. Hébert, \$7.70, entretien du chemin d'hiver, au 4^{er} Rang.

Le comité recommande que le salaire de Majorique Blais, soit porté à \$0.60 de l'heure.

Le comité recommande qu'une lumière soit posée sur la rue Lindsay, en face de M. J. Lavigne.

Le comité recommande que M. Robert Bernard soit délégué auprès des autorités de la Canadian Celanese pour régler le compte de \$5,000. dû par cette dernière.

ATTENDU que l'inspection et la perception de la taxe d'amusements doit se faire généralement après les heures de bureau, et qu'il est très important qu'une attention spéciale soit apportée pour que la Cité en retire tous les bénéfices, le comité recommande qu'à l'avenir une allocation représentant 3% des recettes provenant de la perception de la taxe d'amusements soit payée à M. Raoul Héroux, trésorier, à titre de dédommagement pour frais de déplacement et autres dépenses, et ce, à compter du 1er janvier 1947.

Le comité recommande que les permis suivants soient accordés:- MM. J.C. Blanchard, Laurent Farard, Raoul Lahaie, Joseph Grégoire.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

J. Chassé

Marcel Maritz

Greffier.

Le 23 octobre 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 23 octobre 1947, à 8.30 heures p.m., à l'Hôtel de Ville, cette séance étant un ajournement de la séance régulière du 14 octobre 1947.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneau, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, Dr. Antoine Turcotte; en l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.A. Savard, maire-suppléant.

Le greffier fait part au Conseil qu'il n'a reçu qu'une seule soumission pour la construction des égouts pour le nouvel hôpital, soit celle de MM. Scardere & Marzitelli, soumission dont le Conseil prend connaissance, et qui se chiffre à la somme de \$20,088.00.

Après discussion avec MM. Scardere & Marzitelli, il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le contrat pour la construction des égouts desservant le nouvel hôpital soit accordé à MM. Scardere & Marzitelli, pour le prix global de \$20,200.00, du point "B" (Prime) à la rivière, soit 869 pieds, suivant les plans et devis de l'ingénieur, avec, à la sortie, un mur de soutènement dont le croquis sera fourni par l'ingénieur; le roc et les cailloux au-delà d'une demi-verge cube, au prix de \$6.00 la verge cube;

Et que le chèque au montant de \$2,008.00 soit accepté à titre de dépôt à la cité, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat avec ces messieurs, au nom de la Cité de Drummondville.

MM. Scardere & Marzitelli acceptent, séance tenante, de signer le contrat

pour ce montant de \$20,200.00, et s'engagent à faire l'exécution complète desdits égouts. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que MM. Boileau, Faucher et Chassé se rendent visiter les lieux de la Maison du Souvenir, afin de prendre une décision sur le choix du site de la rue devant desservir cette maison. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le permis de construction soit accordé à Pierre Mathieu, pour construction en bardeaux d'amiante d'une deuxième étage à sa propriété, sur le Boulevard Bernard. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité accepte la rue Gobeil, à partir des lots de madame Moisen jusqu'à la rue Bruno, étant les lots numéros de cadastre 156-138 et 158-27 du Canton de Grantham. ADOPTE.

ATTENDU le vif intérêt que le Conseil municipal de la cité de Drummondville porte à la question de la radio française dans L'Ouest canadien;

ATTENDU qu'il considère comme une insulte à l'élément français du pays, les préjugés de race et de religion soulevés dernièrement relativement à cette même question;

IL EST EN CONSEQUENCE proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, et résolu unanimement de prier instamment les Gouverneurs de Radio-Canada d'octroyer les permis sollicités pour l'aménagement et l'exploitation de postes de radio française dans L'Ouest;

ET QUE copie de cette résolution soit envoyée au Premier Ministre du Canada, aux Gouverneurs de Radio-Canada, ainsi qu'aux journaux. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat avec Dame W.A. Moisen, en vertu duquel cette dernière cède à la Cité une lisière de 16 pieds sur le lot 160a-68, pour l'élargissement de la rue Gobeil. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité achète de la cie C.O. Monat un tracteur Cletrac H.G. 31, au prix de \$1,845.00, avec bull-dozer Oliver au prix de \$850.00, taxes non incluses. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité achète un pneu 1000 x 24 Tire Grader pour le prix de \$142.62, de la Automotive Products Co. Ltd. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité achète de la Saunders Kings Co. \$5,000.00 d'obligations, 5%, dû le 1er novembre 1951, au prix de \$108.63, et que la prime soit chargée à la réserve déjà établie pour pertes; le tout à être déposé au fonds d'amortissement. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité fournisse le bois pour l'installation d'une patinoire dans le Quartier St. Pierre, près de l'ancienne école, et que la Cité fournisse aussi le bois qui sera nécessaire pour l'installation d'une patinoire sur le terrain de la La. Roessel & Co., comme par l'an passé, patinoire de 60 x 150 pieds, et aussi l'installation de six (6) lumières; la Cité versera aussi au Comité des Loisirs une somme de \$100.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la demande des étudiants de l'Ecole des Arts & Métiers, pour faire niveler leur terrain par la Cité, pour une pétinoire, soit accordée. ADOPTE.


Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la demande de la Cie J.P. Blais Ltée, pour l'installation d'une enseigne lumineuse, soit accordée, le tout suivant le plan soumis. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que les permis de construction de Lucien Fontaine, et Laurent Faïard soient accordés. ADOPTE.

Et la séance est levée.



Maire-suppléant.



Greffier.

Le 4 novembre 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 4 novembre 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Savard. En l'absence de Son Honneur le maire, la séance est présidée par l'échevin J.A.Savard, maire-suppléant.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de demander des soumissions pour la construction d'une usine de filtration, et aussi pour la fourniture et l'installation de l'équipement de ledite usine.

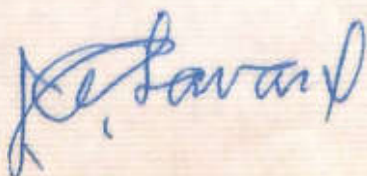
Lecture est donnée d'une lettre de D'Ville Golf & Country Club, au sujet des dommages causés à la clôture sur leur terrain avoisinant le 1er Reng de Grantham-Ouest. Le comité recommande que le département de la voirie soit autorisé à replecer cette clôture dans l'état où elle était auparavant.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique de l'enfant d'Adé-lard Savoie, et Germaine Faucher, soient acceptés.

Le comité recommande que le salaire de M. Séverin Demers soit porté de \$0.50 à \$0.60 de l'heure, et que le salaire de M. Roméo Lemay soit porté de \$0.50 à \$0.55 de l'heure.

Le comité recommande que de l'asphalte soit posé sur la rue Moisan, en face du Couvent; le bas de la rue Brock, près du Dr. Garon; sur la Rive Nord, du côté est, jusqu'au chemin du C.N.R.; ainsi que sur la rue St.Pierre, pour finir les travaux déjà commencés l'an dernier.

Et la séance est levée.



Maire-suppléant.



Greffier.

Le 10 novembre 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 10 novembre 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A.Savard, Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.A.Savard, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la séance régulière tenue le 14 octobre 1947, du comité tenu le même jour, de l'ajournement de la séance régulière le 23 octobre 1947, ainsi que du comité du 4 novembre 1947. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Succession Newton, offrant de payer une certaine indemnité pour remettre en état l'arue Robins. Après discussion, le Conseil charge l'ingénieur de préparer un profil des rues Newton et Robins.

Lecture est donnée d'une lettre du major J.E.Vessot, en date du 6 novembre 1947, demandant de déclarer la journée du 19 novembre, journée de l'armée, et demandant l'usage du Parc Ste.Thérèse pour le stationnement des véhicules. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que cette demande soit accordée. ADOPTE.

L'échevin Léonard Boileau entre, et prend son siège.

Le Conseil étudie les plaintes au sujet du rôle d'évaluation, et recommande que les modifications suivantes soient faites au rôle d'évaluation:-

No. 1890 - GERARD VEILLEUX, évaluation de \$22,000. réduite à \$17,000.

No. 1918 - HENRI CIGUERE, loyer de \$420. au lieu de \$444.

No. 35 - EDDY CRANE, au lieu de Lackie.

No. 1447 - GERMAIN DIONNE, loyer de \$420. au lieu de \$600.

No. 608 - GERARD LEMIRE, au lieu d'Adélarde Allie.

No. 537 - J.P. ARCHAMBAULT, au lieu de Succ. R. Newton.

No. 568 - ROLAND TESSIER, 28-62, \$ 300.
 UBALD GRONDIN, 28-77, \$ 300.
 au lieu de Succ. R. Newton.

No. 569 - OMER DESMARAIS, au lieu de S.R.Newton.

- No. 571 - PAUL GAUDREAU, 28-86, \$ 150.
S.R. NEWTON, 28-(82,83,84,87,88) - \$ 750.
- No. 572 - RAOUL HEROUX, 28-(92,93) \$ 600.
S.R. NEWTON, 29-(91,94) \$ 600.
- No. 578 - RAOUL HEROUX, 28-(112,113,114) - \$ 450.
S.R. NEWTON, 28-(107 à 111 incl.) \$ 750.
- No. 3746 - annulé. (rue acceptée par la Cité) no. 162b-57
- No. 3747 - RALPH BILODEAU, au lieu de S.R. Newton.
- No. 3824 - CYPRIEN GAGNON, 162b-122, \$ 75.
S.R. NEWTON, 162b-(123 à 129 incl.) \$ 525.
- No. 3850 - CYPRIEN GAGNON, 162b-195, \$ 100.
S.R. NEWTON, 162b-198, \$ 100.

Toutes les autres plaintes sont refusées.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le rôle d'évaluation pour l'année 1947 soit homologué, avec les modifications et changements ci-dessus mentionnés; que le compte des estimateurs soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à le payer. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement modifiant le règlement no. 318 concernant le tarif des taxis, et établissant un tarif unique de \$0.50.

Deuxième lecture est donnée du règlement autorisant le chef de police à signer les plaintes au nom de la Cité. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

Lecture est donnée du troisième estimé du contrat des égouts du Boulevard St. Joseph, travaux effectués par les entrepreneurs Michaud & Simard, estimé préparé par l'ingénieur Bessette, en date du 31 octobre 1947, au montant de \$11,302.20. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Trésorier soit autorisé à payer auxdits entrepreneurs cette somme de \$11,302.20, suivant l'estimé ci-dessus mentionné. ADOPTE.

Et la séance est levée.



Maire suppléant.



Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 10 novembre 1947, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.A.Savard, maire-suppléant.

Le comité prend connaissance du plan préparé par l'arpenteur J. Emery Houde, en date du 28 septembre 1947, indiquant une rue sur le no. 16 du quartier Nord, et communiquent au lot 11, rue dont on demande l'annulation dans le but de

diviser les lots autrement, et suivant un autre plan préparé par le même arpenteur, en date du 2 octobre 1947. Le comité recommande d'annuler le projet de rue sur le lot 16, tel qu'il apparaît sur le plan du 28 septembre 1947, et recommande que le projet de subdivision du lot 11 et autres lots, préparé par l'arpenteur J. Emery Houde, en date du 2 octobre 1947, soit accepté.

L'échevin David Duchesneau quitte son siège.

Le comité recommande de redresser la courbe du chemin qui va à Hemmings Falls, entre les lots de madame Moisan, et suivant le plan préparé par l'ingénieur Bessette, la Cité de Drummondville s'engageant à paver le chemin l'an prochain, à abandonner le vieux chemin au propriétaire, à payer les frais de confection d'une nouvelle subdivision, évalués à environ \$50.00; et la Succession Moisan s'engageant à céder gratuitement l'assiette du nouveau chemin.

Le comité recommande de donner discrétion au comité de la Voirie de décider quel genre de pelle à employer pour le creusage des tranchées d'égoûts que la Cité a l'intention de faire incessamment.

Le comité recommande que le salaire de Raoul Houde, pour le posage et le nettoyage des lampes de rues, soit porté à \$10.00 par semaine, ce dernier devant fournir son automobile.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte quitte son siège.

Le comité étudie la question de l'éclairage des rues. Le comité recommande de remettre les lumières de 500 watts là où il y en avait avant la guerre, et recommande que le rapport des échevins au sujet de l'installation de lumières dans différents quartiers, soit accepté et que les lampes soient posées.

Le Trésorier est autorisé à acheter deux poulies pour le compresseur, de 13 et 26 pouces, pour le prix d'environ \$150.00.

Le comité entend M. St. Jacques, garagiste, du Boulevard Mercure, au sujet de ses égoûts. Le comité recommande que certains travaux d'égoûts soient faits sous le Boulevard Mercure, égoûts temporaires pour égoutter ce dernier, pourvu toutefois qu'il obtienne l'autorisation de M. Cyprien Gagnon, qui possède le lot voisin de la rivière.

Et la séance est levée.

J. Savard

Maire-suppléant.

Maurice Marin

Greffier.

Le 24 novembre 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 24 novembre 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G.Chassé, Wilfrid Faucher, J.A.Savard, Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.A.Savard, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 10 novembre 1947, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que le service de l'aqueduc soit rourni à M. Lucien Larond, du quartier Ouest, et que les travaux nécessaires à cette fin soient exécutés. ADOPTE.

Le règlement no. 341, amendant le règlement no. 318 concernant le tarif des taxis dans les limites de la Cité de Drummondville, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du C.P.R., au sujet du viaduc de la rue Cockburn. Le greffier est chargé d'écrire à la Régie des Transports que la Cité s'en tient à une hauteur de 12 pieds, étant donné que c'est la hauteur requise par la Loi des Chemins de Fer, et que la plupart des viaducs dans cette Province sont de cette hauteur.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$28,748.79 au compte budget, et de \$7,361.36 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la demande de la Cie Bell Telephone, en date du 18 novembre 1947 soit accordée, et que la demande du 21 novembre 1947 soit accordée aux conditions suivantes:- les poteaux devront être placés dans la chaussée; les trottoirs que la Cité fera dans l'avenir devront être de 5 pieds; la Cie Bell Telephone devant tenir compte de ces modifications. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que le premier estimé, préparé par l'ingénieur de la Cité, au coût de \$14,000.00 pour la construction des égouts devant desservir le nouvel hôpital, contrat Scardere & Marzitelli, soit accepté, ainsi que le 4e estimé, au coût de \$8,892.00 pour les égouts du Coxhead, section Boulevard St.Joseph, contrat Michaud & Simard; et que le Trésorier soit autorisé à payer cesdits montants. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.A. Savard
Maire-suppléant.

Maurice Marin
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 24 novembre 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.A.Savard, maire-suppléant.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire au Conseil de Ville St.Joseph, pour demander à ce dernier de lui fournir du tuyau d'aqueduc.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à la municipalité du Canton de Wendover, pour lui demander de se creuser une citerne au Village St. Charles, étant donné que la Cité doit installer une longueur de boyaux de 5800 pieds pour pouvoir atteindre le Village St.Charles, et que cette situation ne peut continuer d'exister.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Pierre Halikas, demandant d'augmenter la grosseur de son tuyau d'entrée d'aqueduc. Le comité recommande que cette demande soit accordée.

Le comité recommande que la demande d'Assistance Publique de Georges Carpentier, fils de Dame Albert Carpentier, ainsi que la demande pour la fille de madame Bernard, soient acceptées.

Sur la recommandation de M. Maurice Vincent, chef de police, le comité recommande que le cadet Jean-Marie Précourt, ayant terminé ses six mois comme tel, soit admis comme policier régulier de la Cité.

Le comité recommande de renouveler dans les journaux L'Homme Libre et La Parole, les souhaits de Noël du Conseil.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 à la L.O.C.F. pour la fête de Noël, et aussi une somme de \$75.00 pour les enfants de D'Ville à l'Hospice de Nicolet.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à accepter la taxe d'eau de Dame Gérald Dozois sur une base d'évaluation de \$3,000.00, soit \$18.00 taxe d'eau.

Le comité recommande d'accepter la demande de Dr. Michaud, en date du 14 novembre 1947, demandant de payer l'eau sur une base de \$624.00.

Le comité recommande que la demande du Collège Apostolique, pour vente de calendriers, soit refusée.

La demande du Couvent de la Présentation, suivant lettre du 27 octobre 1947, pour acheter du terrain de la Cité, est refusée.

Le comité recommande que le salaire de Euclide Dionne soit porté à \$0.60 de l'heure, rétroactif à la semaine passée, et que le salaire de Raymond Couture soit porté à \$0.60 de l'heure.

Le comité recommande que les heures de travail des employés de la Cité soient maintenant de 8 heures par jour, 6 jours par semaine.

Et la séance est levée.

J.A. Savard

Maire-suppléant.

Marcel Marie

Greffier.

Le 29 novembre 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité, ce 29 novembre 1947, à 4.30 heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, J.A. Savard, lequel agit comme maire-suppléant, en l'absence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande la construction d'un égoût de 24 pouces, sur une longueur d'environ 300 pieds, sur le Boulevard St. Joseph, entre les rues Cockburn et Bruno, afin de desservir certains propriétaires de la rue Bruno, les travaux devant être exécutés par la Cité.

Et la séance est levée.

 Maire-suppléant.



Greffier.

Le 9 décembre 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 9 décembre 1947, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Wilfrid Faucher, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.A. Savard, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 24 novembre 1947, ainsi que des rapports des comités tenus les 24 et 29 novembre 1947. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le deuxième et dernier estimé pour la construction des égouts desservant l'Hôpital Ste. Croix, tel que préparé par l'ingénieur de la Cité, en date du 9 décembre 1947, au montant de \$6,338.00, soit accepté, et que ce montant soit payé à MM. Scardere & Marzitelli, et que de plus, le Trésorier soit autorisé à remettre à ces messieurs le dépôt qu'ils ont fait à la Cité, et qui accompagnait leur soumission. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité fournisse à l'Oeuvre des Terrains de Jeux tout ce dont il est nécessaire pour l'érection d'une patinoire sur le Terrain du Centre Civique, avec tous les avantages que la Cité accorde actuellement aux autres patinoires, c'est-à-dire l'installation des bandes, d'une cabane, arrosage, lumières et bois de chauffage. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité installe une cabane sur la patinoire dans le quartier St. Pierre, près de la vieille école, et que deux lumières soient installées sur cette patinoire. ADOPTE.

Le greffier soumet de nouveau le compte de MM. Scardere et Marzitelli, au montant de \$4,896.75. Le Conseil charge le greffier d'écrire à M. Scardere lui demandant de rencontrer le Conseil à ce sujet, afin d'en venir à une entente; le tout sans préjudice aux droits de la Cité.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le compte pour fourniture d'asphalte, de la Modern Paving, au montant de \$9,716.70, soit accepté et payé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le greffier écrive à M. Gaboury, du Ministère de la Santé, pour demander à ce dernier de venir à Drummondville faire une inspection personnelle, et du filtre et de l'eau, afin de prendre les meilleurs moyens pour améliorer le goût de l'eau. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le compte de M. Bernard Pecllet, pour analyse du sang, au montant de \$25.00, soit accepté. ADOPTE.

L'échevin David Duchesneault quitte son siège.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Robert Bernard, que trois lumières soient installées dans le quartier St. Pierre:- deux sur la rue Fournier, et une sur la rue Rajotte. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le 2 janvier 1948 soit déclaré fête civique. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le greffier soit autorisé à préparer un bail avec la Cie Drummond Coal, pour l'usage du chemin entre cette dernière et la propriété de la Cité, aux conditions déjà demandées par M. Hains, gérant local, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer tel contrat au nom de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le montant d'achat de machineries, soit: souffleur Sicard, niveleur Willet, moteur pour compresseur et dégeleur, tracteur pour trottoir; le tout au montant de \$31,000.00, ne soit pas capitalisé, mais chargé au compte budget, à raison de \$10,000. par année. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville, soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, la somme de \$75,000.00, cette somme étant 25% des revenus anticipés pour l'exercice 1948; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et

à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de la dite somme de \$75,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé à la Banque durant l'exercice 1948. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1948, par billets promissoires, pourvu que le montant total des dits emprunts n'excède jamais la somme de \$75,000.00; et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Trésorier soit autorisé à remettre à Dame Léo Lacroix, la somme de \$160.00, en remboursement de son dépôt de licence. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la Cité achète une certaine quantité de tuyaux d'égoût, d'une longueur de 176 pieds, tuyaux de 18 pouces, ainsi que des tuyaux d'aqueduc, pour faire les travaux nécessaires de la rue St. Pierre à la rue St. Omer, en plus de l'installation d'une borne-fontaine. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le permis de construction d'un garage soit accordé à M. Blanchard, au coin des rues Cartier & LaFontaine, à l'endroit indiqué sur le plan qu'il a fourni à la Cité. ADOPTE.

Et la séance est levée.

(Séance) *J.A. Savard*

Maire-suppléant.

Maurice Maurin

Greffier.

COMITE

Inimmédiatement après la séance régulière tenue ce 9 décembre 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.A. Savard, maire-suppléant.

Voir résol.
22 déc.
1947.

Le comité recommande que la Cité construise un égoût pour desservir le garage St. Jacques sur le Boulevard Mercure, égoût devant traverser le terrain de M. Lecompte, pour se rendre à la rivière; M. Lecompte consentant le droit de passage à cet effet.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à annuler certains comptes d'eau, au montant de \$1,447.60, ainsi que des licences commerciales, au montant de \$2,090.50, et divers comptes recevables, au montant de \$1,038.40, le tout suivant la liste fournie par le Trésorier, et acceptée par le Conseil.

Le comité recommande que le salaire de M. Henri Groulx soit porté à \$25.00 par semaine; Monique Paris à \$22.00 par semaine, et André Renaud à \$38.00 par semaine; Majorique Dionne à \$33.00 par semaine.

Le comité recommande que le permis pour l'érection d'une station de gazoline devant être construite par A. Lussier, au coin des rues St. Jean et Boulevard St. Joseph, soit accepté.

Le comité recommande que le Conseil prenne des procédures en expropriation pour s'appropriier tout le terrain qui lui est nécessaire pour l'agran-

dissement du riltre, terrain appartenant à MM. Guévremont et Demers.


Le comité recommande que la Cité souscrive une somme de \$50.00¹ à la L.O.C., pour l'organisation d'une fête à l'occasion de Noël, le tout tel que demandé par leur lettre en date du 6 décembre 1947.


Le comité recommande que la Cité souscrive \$100.00 à la Brigade Ambulancière St. Jean de Drummondville.

Le comité recommande que la Cité souscrive une somme de \$30.00, pour une annonce dans le programme de la Ligue de Hockey Drummond.

Le comité recommande que le cas d'Assistance Publique de Raymond Deuplaise soit accepté.

Et la séance est levée.

 Maire-suppléant.


Greffier.

Le 19 décembre 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 19 décembre 1947, à trois heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville.

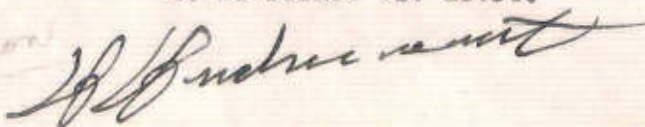
SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Dr. Antoine Turcotte.


Le comité entend monsieur Gaboury, ingénieur civil, à l'emploi du département provincial de la Santé. Ce dernier explique aux membres du Conseil les moyens à prendre pour remédier à la mauvaise saveur de l'eau de la Cité. Il suggère les procédés suivants:-

- 1) augmenter le chlore;
- 2) chloriner l'eau avant la filtration et usage du charbon de bois;
- 3) l'emploi du dioxyde de chlore, avec l'usage d'une pompe et chambre de mélange; coût qu'il estime à environ \$1,000.00;

Le comité recommande que l'ingénieur de la cité soit autorisé à acheter une pompe et la chambre de mélange, pour l'emploi du dioxyde de chlore.

Et la séance est levée.

 Maire-



Le 22 décembre 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, ce 22 décembre 1947, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, Dr. Antoine Turcotte.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que l'échevin David Duchesneault agisse comme président de cette assemblée, en l'absence de Son Honneur le Maire et du maire-suppléant. ADOPTE.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 décembre 1947, ainsi que des rapports des comités tenus les 9 et 19 décembre 1947. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que ces rapports soient approuvés, moins la résolution passée par le comité le 9 décembre 1947, concernant la construction d'un égout desservant le garage St.Jacques, cas qui est référé à une prochaine séance, pour étude. ADOPTE.

Le greffier donne lecture des soumissions pour la construction et l'équipement du filtre; les soumissions sont comme suit:-

1) pour l'équipement:-

| | | | |
|-----------------|----------------|---------------------|---------|
| Roberts Filter, | \$ 197,800.00, | chèque de \$22,000. | inclus; |
| Francis Hankin, | \$ 202,775.00, | chèque de \$20,300. | inclus; |

2) pour la construction:-

| | | | |
|----------------------|----------------|----------------------|---------|
| Frank Ross & Co.Ltd | \$ 564,111.90, | chèque de \$56,412. | inclus; |
| B.G.L. | \$ 510,358.50, | aucun chèque inclus; | |
| Jenson Ltée, | \$431,000.00, | | |
| R.E. Stewart Const., | \$450,000.00, | | |

ces deux derniers soumissionnaires ayant préparé une estimation plutôt qu'une soumission.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que toutes les soumissions soient refusées, et que les chèques soient retournés aux soumissionnaires. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G.Chassé, que la mutation de propriété suivante soit faite au rôle d'évaluation:- Au numéro 2917 du rôle, inscrire GEORGES BELLEVILLE au lieu de ROMEO BELLEVILLE. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'un compte de M. Victor Pepin, au montant de \$43.96, pour dommages causés dans sa cave par le retoulement des égouts. L'étude de cette réclamation est référée à une prochaine séance, pour vérifier si les règlements de la Cité ont été observés dans ce cas.

Il est proposé par l'échevin J.G.Chassé, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le cinquième et dernier estimé concernant la canalisation du Coxhead, (section Boulevard St.Joseph), préparé par l'ingénieur de la Cité, en date du

20 décembre 1947, au montant de \$4,001.40, soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer ce montant à MM. Michaud & Simard. ADOPTE.

L'ingénieur de la Cité porte à la connaissance du Conseil le fait que les entrepreneurs Michaud & Simard n'ont pas encore nettoyé la section du Coxhead, Boulevard St. Joseph, et ce, en dépit de l'avis qui leur a été envoyé par lui, en date du 12 décembre 1947.

Le Conseil charge le greffier d'écrire à MM. Michaud & Simard, leur demandant de procéder immédiatement au nettoyage de ces égouts.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$25,278.57 au compte budget, et de \$5,430.36 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et le Trésorier autorisé à payer lesdits comptes, et que le président de l'assemblée, monsieur l'échevin David Duchesneault, soit autorisé à signer ces chèques, en l'absence de Son Honneur le Maire et du maire-suppléant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Conseil de la Cité de Drummondville proteste énergiquement, au nom de la Cité de Drummondville, contre la publication faite dans certains journaux, notamment Le Devoir et le Montreal Herald, d'un article sur "la situation alcoolique à Drummondville", émanant, paraît-il, du secrétariat des Ligues du Sacré-Coeur.

Cet article a jeté injustement un certain discrédit sur la Cité de Drummondville, dans la province, lui attirant une mauvaise publicité, et tend à faire voir une situation qui en fait n'existe pas. Contrairement à ce qui est affirmé dans l'article, l'autorité municipale, le Conseil, n'a jamais reçu communication des faits précis mentionnés audit article, et l'autorité provinciale, sur réception de certaines plaintes, a fait enquête et elle a constaté que la Loi des Liqueurs était bien respectée dans notre Cité, et que l'ordre et la tranquillité régnaient à Drummondville d'une façon même exceptionnelle. Il suffit de mentionner entre autres faits, que certains détenteurs de permis, bien que dûment autorisés suivant la loi à vendre des liqueurs enivrantes le dimanche à Drummondville, n'en vendent pas, sur demande expresse du député provincial, qui a bien voulu accéder au désir de la Ligue.

Les faits mentionnés dans ledit article sont complètement faux, ne sont appuyés sur aucune preuve, et revêtent un caractère pernicieux et calomnieux. Les membres du Conseil de la Cité de Drummondville se voient donc obligés de rendre publique cette protestation, et ce, pour le plus grand bien des citoyens de la Cité de Drummondville, dont ils sont les mandataires. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le montant des comptes, au total de \$882.89, de l'Assurance Patronele, soit accepté. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, qu'une somme de \$600.00 soit payée à l'Association des Chemins d'Hiver (Drummond), à titre d'octroi pour l'année 1948. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le compte, au montant de \$15.00, représentant les frais d'arpentage pour l'élargissement de la rue Gobeil, soit payé à Dame W.A. Moisan. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le projet de subdivision d'une partie des lots 162b et 166b du Canton de Grantham, tel que préparé par l'arpenteur J.E. Houde, en date du 10 novembre 1947,

et le plan indiquant le projet de subdivision d'une partie des lots 159 et 160a du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur J.E. Houde, en date du 22 décembre 1947, soient acceptés. ADOPTE.

Et la séance est levée.

D. Duchesneau
Président.

Marcel Marois
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 décembre 1947, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité général, sous la présidence de l'échevin David Duchesneau.

Le comité entend monsieur Gérard Veilleux, qui fait part au Conseil du fait qu'il a loué le deuxième plancher de sa propriété à une compagnie qui manufacturera des bijoux et autres articles à Drummondville, et qui demande en retour de maintenir son évaluation au montant actuel de \$17,000.00 pour une durée de cinq (5) ans, afin de jouir des mêmes privilèges accordés aux autres industries. Le comité recommande d'accéder à la demande de monsieur Veilleux.

Le comité recommande l'engagement de M. Bruno Lemaire, comme employé au filtre, au salaire de \$25.00 par semaine pour les premiers trois mois, le rajustement de salaire devant se faire après cette date.

Le comité recommande que le 26 décembre 1947 soit déclaré fête civique.

Le comité recommande qu'une lumière de 300 watts soit installée au coin des rues Bellevue et Hériot.

Le comité recommande que M. Paul Labranche soit invité à venir rencontrer le Conseil le 9 janvier 1948, pour discuter et régler définitivement cette question du coût des plans préliminaires.

Le comité recommande de céder aux Soeurs de la Présentation de Drummondville une certaine lisière de terrain faisant partie de la rue appelée Maple, située dans le centre civique, sur toute la longueur du terrain des Soeurs, la Cité se réservant 50 pieds pour la future rue.

Le comité autorise le Trésorier à payer une autre semaine à M. Elphège Raymond, qui a subi un accident dernièrement.

Le comité autorise MM. Goulet & Saint-Pierre à préparer les plans pour l'expropriation des terrains nécessaires à l'agrandissement du filtre.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de convoquer les représentants des corps publics pour le 26 décembre 1947, à 8 heures p.m., pour discuter la question de la construction de l'agrandissement du filtre.

Et la séance est levée.

D. Duchesneau
Président.

Marcel Marois
Greffier.

Le 26 décembre 1947.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 26 décembre 1947, à l'Hôtel de Ville, à huit heures p.m.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le maire, et du maire-suppléant, il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'échevin David Duchesneault agisse comme président de cette assemblée. ADOPTE.

Assistaient aussi au comité, MM. Russell Weaver, Walter Needham, L.S. Giroux, J.P. Campbell, Arthur Rochon, Adélar Rivard.

Le comité étudie les soumissions qui ont été données pour l'agrandissement du filtre. Le comité recommande de faire étudier les plans par un comité d'ingénieurs de nos compagnies locales.

Et la séance est levée.

David Duchesneault

Manuel Marin

J.A. Savard

Président.

Greffier.

Le 9 janvier 1948.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, ce 9 janvier 1948, à huit heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.A. Savard, maire-suppléant.

Le comité entend M. Paul Labranche, architecte qui avait été chargé de la préparation des plans préliminaires pour la construction d'un marché public et d'un atelier municipal, plans d'ailleurs qui ne sont pas prêts et que le Conseil a l'intention de changer considérablement.

Sur demande des membres du comité, M. Labranche signe une quittance à la Cité de Drummondville, par laquelle il s'engage à ne rien charger pour la préparation de ces plans.

La demande de Dame Albert Gélinas, pour Assistance Publique, est acceptée.

Le comité recommande que la demande du Comité des Loisirs, pour tenir un restaurant, soit refusée.

Le comité recommande que le salaire de M. Onésime Benoit soit porté à \$0.60 de l'heure.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes de M. Armand Toupin, \$24.83, M. Herménégilde Morin, \$30.55, pour aménagement de la patinoire située sur le terrain de l'Ecole St. Frédéric.

Le comité recommande qu'à l'avenir cette patinoire ne soit plus entretenue par la Cité.

Et la séance est levée.



Maire-suppléant.



secrétaire.

Le 12 janvier 1948.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 12 janvier 1948, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 29o.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.A. Savard, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 décembre 1947, ainsi que des rapports des comités des 22, 26 décembre 1947, et 9 janvier 1948. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que permission soit accordée à l'Orchestre Philharmonique de se servir de la salle de l'Hôtel de Ville pour leurs pratiques, le jour devant être rixé par le chef de police, et le Conseil se réserve le droit de canceller cette permission en aucun temps. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la mutation de propriété suivante soit faite au rôle d'évaluation:-
No. du rôle 1928, no. de cadastre 50-395 du quartier Est, inscrire Walter Purteill au lieu de Onil Ally. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$11,251.87 au compte budget, et de \$3,029.89 au compte capital. Il est proposé par l'échevin

Ant

Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

Marc Marois
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 janvier 1948, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.A. Savard, maire-suppléant.

La question de l'égoût du Garage St.Jacques revient sur le tapis. Le comité laisse au comité de la voirie le soin de décider de cette question.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants: Victor Pepin, \$43.96, Camille Tessier, \$24.50.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter du tuyau de M. Deslandes, pour le Boulevard Mercure, l'ingénieur devant déterminer les quantités.

Les demandes d'Assistance Publique de Dame Charles Lecuyer et Dame Veuve Bernard sont acceptées, et la demande de Dame François Daigle est refusée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à accepter la somme de \$109.00 en règlement de l'incendie qui s'est déclaré à un édifice de la cité, rue Bérard.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, la somme de \$57,000.00, cette somme étant la balance non empruntée sur le règlement no. 333 de la Cité autorisant un emprunt de \$157,000.00; et que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$57,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé lors de la vente des obligations en vertu du règlement no. 333. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1948, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$57,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

Marc Marois
Greffier.